

RAPPORT D'ÉVALUATION DLAL FEAMP 2014 – 2020

GALPA « Côte d'Émeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel »

PETR du Pays de St Malo et Dinan Agglomération

Rapport rédigé entre avril et juillet 2021

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche



Table des matières

Introduction.....	3
A. Le GALPA « Côte d’Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel ».....	3
B. La stratégie du GALPA en résumé	4
C. Objectifs et méthode d’évaluation.....	5
1. Le cadre réglementaire	5
2. Les objectifs de l’évaluation	6
3. La méthode d’évaluation.....	6
Partie I Bilan financier et fonctionnement du programme.....	8
A. Un taux de programmation de 100 %	8
1. Le bilan financier en résumé	8
2. Un rythme de consommation des fonds irrégulier	8
3. Un programme cofinancé presque exclusivement par la Région Bretagne.....	10
4. Bilan : 22 bénéficiaires et 26 projets.....	10
a. Un taux de 80% d’aide publique, véritable effet levier.....	10
b. Une variété de bénéficiaires.....	11
c. Des projets de nature diverse et aux budgets inégaux	11
B. La Commission Mer et Littoral vue par ses membres	12
1. La composition de la CML globalement satisfaisante	12
3. Le rôle de la CML, instance de gouvernance du DLAL FEAMP	15
4. Les projets accompagnés et l’interconnaissance, points forts de la CML.....	15
C. L’animation – gestion du programme	16
1. Des moyens d’animation et de gestion jugés suffisants et efficaces.....	16
2. Et le fonctionnement des autres GALPA en comparaison ?.....	17
D. Un circuit de gestion complexe et des difficultés administratives.....	18
1. Un circuit de gestion complexe	18
2. Des difficultés administratives rencontrées dans le montage des dossiers et leur instruction, principal frein au bon fonctionnement du DLAL FEAMP.....	19
E. Une communication à renforcer	21
Pistes d’actions de communication mises en œuvre dans d’autres GALPA :.....	22
Partie II Plus-Value et mise en œuvre du programme	23
A. Le périmètre du GALPA	23
1. La pertinence du territoire réaffirmée par les partenaires du GALPA... ..	23
2. ... et confirmée par une répartition équilibrée et partagée des projets	23

B.	La pertinence de la stratégie dans le temps.....	25
1.	Des résultats cohérents avec les objectifs initiaux.....	25
2.	Une stratégie suffisamment souple pour s’adapter au contexte sur toute la durée de la programmation	27
3.	Une stratégie dont les grands axes et objectifs semblent rester pertinents pour l’avenir...	27
4.	La coopération : une occasion manquée	29
C.	Quels apports du programme du point de vue des projets ?	29
1.	Le DLAL FEAMP : un véritable effet levier pour les projets accompagnés.....	29
2.	L’apport méthodologique du DLAL FEAMP	30
3.	Le développement de partenariats et de réseaux d’acteurs	31
D.	Quel impact sur le territoire ?	32
1.	Des retombées positives mais difficiles à mesurer	32
2.	Un programme ayant permis l’innovation territoriale.....	33
3.	La visibilité extérieure du territoire à améliorer	34
	Conclusions et préconisations.....	36
	Annexe 1 : questionnaire à destination des membres de la CML.....	40
	Annexe 2 : questionnaire à destination des porteurs de projets.....	43
	Annexe 3 : composition de la Commission Mer & Littoral.....	46
	Annexe 4 : Circuit de gestion.....	48
	Annexe 5 : liste des projets programmés.....	49
	Annexe 6 : Grille de sélection des projets.....	51
	Annexe 7 : Focus sur quelques projets.....	52
	Un projet exemplaire en faveur de l’amélioration de la qualité des milieux.....	52
	Le projet de Cap Avenir : le renforcement des partenariats.....	53
	Des projets particulièrement innovants.....	54
	SAS Cultimer : Etude, conception d'un pilote préindustriel de méthanisation de sous-produits conchylicoles (moules sous-taille).....	54
	Edulimer : Création d'un dispositif mytilicole d'écartement des filets de protection	55
	Pose de panneaux solaires sur un navire de pêche	56

Introduction

A. Le GALPA « Côte d’Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel »

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de partenariat entre la Région et les territoires bretons, des financements européens territorialisés ont pu être mobilisés en faveur du développement des territoires. Parmi ceux-ci, le volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020 permet d’accompagner des initiatives locales en faveur de la pêche et de l’aquaculture.

Ce volet territorial du FEAMP (DLAL¹ FEAMP) succède à l’axe 4 du précédent Fonds européen pour la pêche. Ce dernier n’avait été mis en place que sur deux territoires bretons en Cornouaille et dans le Morbihan. En 2015, lors du lancement de son appel à candidature la Région Bretagne ambitionnait de couvrir tout le littoral breton.

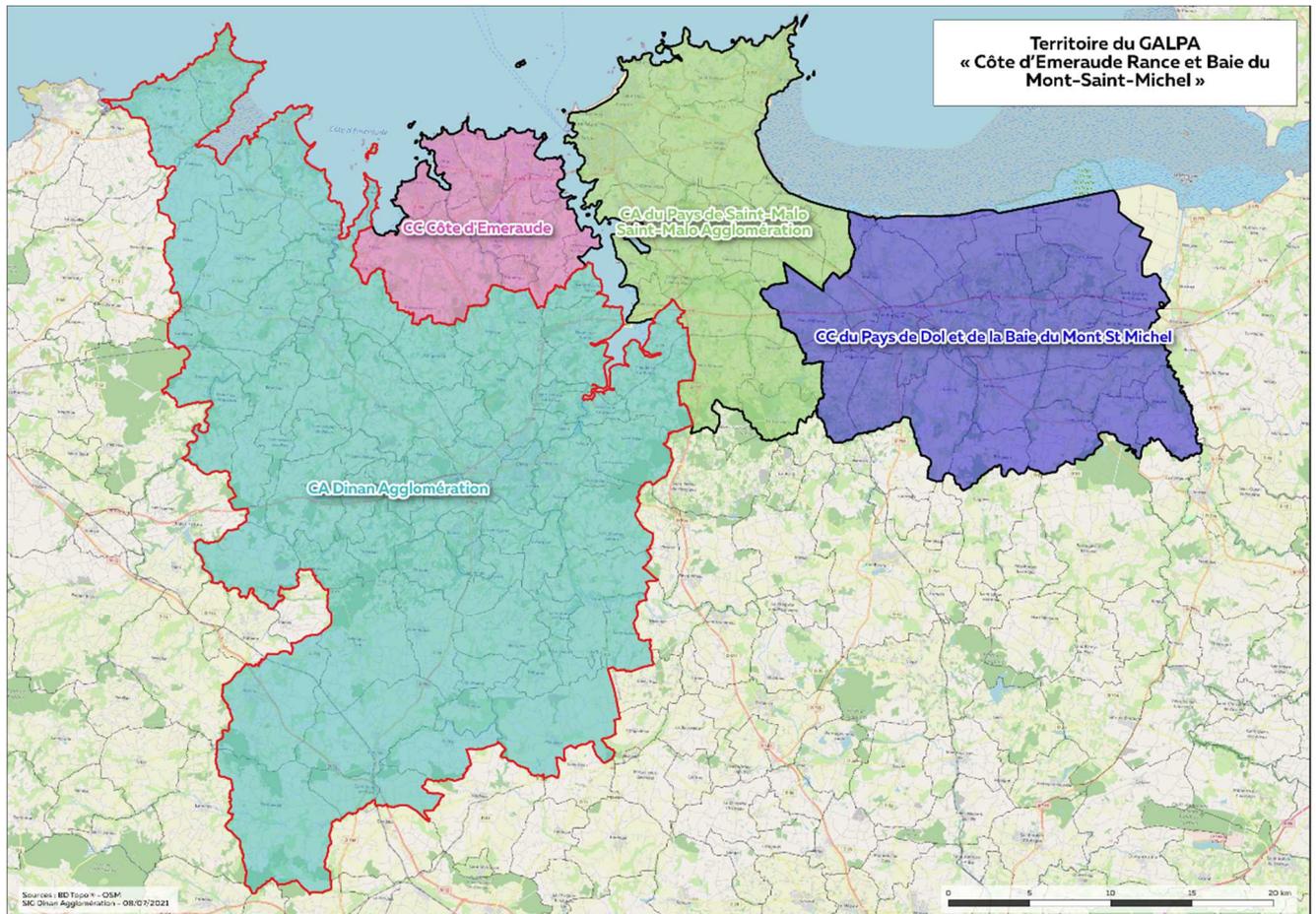
Ainsi, 8 territoires maritimes bretons sont porteurs de stratégie de développement local des activités pêche et aquaculture. Chacune de ces stratégies est mise en œuvre par un Groupe d’Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA), composé d’acteurs publics et privés du territoire dont des représentants des filières pêche et aquaculture.



Forts de la cohérence géographique d’une façade maritime commune et du partage de nombreuses préoccupations quant à l’inscription des activités halieutiques dans leurs territoires, les EPCI du Pays de Dinan (Dinan Agglomération depuis 2017) et les EPCI du Pays de Saint Malo se sont associés autour d’une stratégie commune. La zone concernée s’étend du Cap Fréhel à la limite normande en Baie du Mont Saint-Michel intégrant l’estuaire de la Rance. Sont regroupés 4 EPCI littoraux : Dinan Agglomération, la communauté de Communes de Côte d’Emeraude, Saint-Malo Agglomération et la communauté de Communes Pays de de Dol et Baie du Mont Saint-Michel.

¹ Développement Local par les Acteurs Locaux

Une enveloppe budgétaire initiale de 1 140 401 € a été allouée au territoire « Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel » (CERBM). En janvier 2018, le GALPA CERBM a officiellement été institué avec la signature de la convention GALPA-Région.



B. La stratégie du GALPA en résumé

La stratégie DLAL FEAMP a été construite collectivement grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire : élus, partenaires institutionnels, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, mais aussi d'autres acteurs du littoral (associations de plaisanciers, structures porteuses de SAGE, membres des conseils de développement...).

Cette stratégie avait pour objectif d'œuvrer à un développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans l'intérêt des professionnels concernés. Elle avait également pour ambition de faire des ressources maritimes du territoire CERBM, un levier de développement territorial et économique en ciblant plus particulièrement l'innovation et la durabilité des projets à développer en zone côtière.

Il était ressorti des travaux préparatoires que la préservation de la qualité de l'eau et des milieux de production était l'enjeu prioritaire. A cela s'ajoutaient les 4 objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances des activités halieutiques et aquacoles ;
- Adapter l'appareil de production aux évolutions contextuels et structurelles ;
- Valoriser les productions locales et en augmenter la valeur ajoutée ;
- Répondre aux nécessités de recrutement des nouveaux professionnels et mettre en lumière les filières auprès d'un large public.

La stratégie s'est ainsi déclinée en 8 fiches-actions opérationnelles auxquelles s'ajoutent une fiche-action « animation gestion du programme ».

- Fiche-action n°1 : Créer des outils de gouvernance et renforcer les liens inter-filières
- Fiche-action n°2 : Expérimenter et innover sur la zone côtière CERBM afin de diversifier les sources de revenus des professionnels
- Fiche-action n°3 : Développer et diffuser les outils de connaissance et de suivi des activités halieutiques et aquacoles
- Fiche-action n°4 : Garantir un milieu de production sain et préservé
- Fiche-action n°5 : Soutenir les investissements permettant d'améliorer les conditions de travail
- Fiche-action n°6 : Valoriser les produits de la mer locaux et augmenter la valeur ajoutée des produits commercialisés sur le territoire
- Fiche-action n°7 : Promouvoir les métiers et les formations prioritairement auprès des jeunes, du public en réinsertion/reconversion et accompagner les nouveaux professionnels
- Fiche-action n°8 : Coopération
- Fiche-action n°9 : Animation Gestion

C. Objectifs et méthode d'évaluation

1. Le cadre réglementaire

L'évaluation de la stratégie DLAL et de sa mise en œuvre constitue une obligation réglementaire. En effet, le règlement européen portant dispositions communes aux FESI² prévoit que chaque groupe d'action locale accomplisse des activités de suivi et d'évaluation de sa stratégie³. La démarche d'évaluation est ainsi conçue comme une démarche inhérente à la démarche DLAL.

La forme et le contenu de cette évaluation ne sont cependant pas prescrits. Les GALPA sont libres d'évaluer le programme « au fil de l'eau », à mi-parcours ou encore en fin de programmation. L'évaluation peut être réalisée en interne par l'équipe d'évaluation ou via un prestataire extérieur.

En application de cette obligation réglementaire, la stratégie DLAL du territoire, élaborée en 2016, prévoyait une évaluation sur le fonctionnement de la Commission Mer et Littoral (CML), le fonctionnement de l'animation-gestion et la pertinence des projets au regard des objectifs fixés dans la stratégie. Pour mener à bien ces objectifs, il était envisagé de recourir à un prestataire extérieur dès le démarrage du programme.

² Règlement UE n°1303/2013

³ Article 34 paragraphe 3 g. du règlement UE n°1303/2013

2. Les objectifs de l'évaluation

Qu'elle soit continue sur toute la période de programmation ou finale, l'évaluation des GALPA répond aux objectifs suivants⁴ :

- Rendre compte de l'utilisation des crédits européens et recueillir les preuves de réalisation
- Vérifier si les objectifs de la stratégie de développement restent pertinents
- Savoir si le GALPA a atteint ses buts et objectifs
- Participer à la réflexion critique sur les moyens d'améliorer le dispositif notamment dans la perspective du prochain programme
- Détecter les bonnes pratiques afin de les reproduire (capitalisation d'expériences)

Le GALPA CERBM a souhaité mettre en œuvre une évaluation finale qui vise principalement à rendre compte de l'utilisation des fonds territorialisés, d'interroger le fonctionnement du GALPA, de vérifier l'atteinte des objectifs initialement fixés dans la stratégie et de mesurer l'impact du programme sur le territoire et les filières pêche et aquaculture. L'enjeu est d'en tirer les enseignements pour la mise en œuvre du prochain programme DLAL du FEAMPA⁵ et ainsi optimiser le potentiel du DLAL sur le territoire.

3. La méthode d'évaluation

Le conventionnement et le lancement du DLAL très tardif (2018 et non 2016 comme initialement prévu), ont conduit à prioriser l'identification des projets et donc à se consacrer à la mise en œuvre effective de la stratégie, reportant de fait l'évaluation à la fin de programmation.

Le choix a été de réaliser une auto-évaluation en interne par l'animatrice du programme, de manière ouverte et partagée avec la Commission Mer et Littoral (CML), instance de gouvernance du DLAL FEAMP.

Pour mener à bien cette évaluation, la méthodologie suivante a été retenue :

- Une approche quantitative par l'analyse de données objectives issues principalement des tableaux de suivi du GALPA, telles que le nombre de projet, le type de porteur de projets, le type de projets, les résultats financiers, le coût de l'ingénierie.
- Une approche qualitative par l'analyse de données plus subjectives collectées via des questionnaires adressés aux membres de la CML⁶ et aux porteurs de projets⁷. L'avis des membres de la CML a également été recueilli lors d'une réunion de CML, ayant pour objet le bilan de programmation et les 1ere discussions sur le futur programme.

⁴ Guide FARNET #15 « Evaluer le DLAL, Manuel pour GAL et GALPA »

⁵ Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et la conchyliculture 2021-2027

⁶ Voir Annexe 1 – questionnaire aux membres de la CML

⁷ Voir Annexe 2 – questionnaire aux porteurs de projets

Sur les 22 bénéficiaires interrogés, 14 ont répondu au questionnaire envoyé. Le second questionnaire, à destination des membres de la CML, a été adressé à tous les membres et ouvert à tous les participants aux réunions, titulaires comme suppléants. Au total, 17 réponses sont comptabilisées (4 membres du collège consultatif, 10 du collège privé et 3 du collège public ont répondu).

- Une approche comparée des pratiques dans les autres GALPA : un questionnaire ciblé sur le fonctionnement de « l'équipe GALPA », la communication et la sélection des projets a été construit conjointement avec les GALPA de Cornouaille et du PACTE Maritime (Trégor – Guingamp) et envoyé à l'ensemble du réseau national (10 réponses sur 23 GALPA au total, dont 5 GALPA bretons et 5 d'autres régions)

Partie I Bilan financier et fonctionnement du programme

A. Un taux de programmation de 100 %

1. Le bilan financier en résumé

Les chiffres clés du DLAL FEAMP 2014-2020 à retenir :

- 35 projets accompagnés (projets formalisés sous forme de fiche projet)
- 26 projets sélectionnés et concrétisés sous forme d'une demande de subvention
- 4 projets abandonnés, 2 projets inéligibles et 3 projets non sélectionnés par la CML
- 966 760 € d'aide FEAMP attribués à des projets sur 1 066 222,34 €
- 2,5 M€ de budget total éligible des projets
- 99 460 € de FEAMP réservés à l'animation – gestion du programme

Au 30 juin 2021, la totalité de l'enveloppe FEAMP confiée au GALPA CERBM est attribuée à des projets (au stade de la sélection par la CML). Ce sont 966 760,87 € de subvention FEAMP qui ont été attribués par la CML, soit 91 % de l'enveloppe disponible, le reste étant réservé à l'animation-gestion du programme.

9 projets ont été accompagnés mais n'ont pas été concrétisés sous forme de d'une demande de subvention pour différentes raisons : 2 projets ont été abandonnés par les porteurs avant leur audition, 2 projets ont été déclarés inéligibles par la Région avant l'audition en CML, 3 projets ont reçu un avis défavorable, 1 projet a été abandonné suite à sa sélection et le dernier projet a été reporté suite à sa sélection et donc abandonné au titre de cette programmation.

Le taux de programmation⁸ réel est de 88 %, mais les dossiers déposés au service instructeur et en attente de programmation avant la date limite du 31/12/2021⁹ permettent de projeter un taux de programmation de 100%.

Le taux de paiement est plus faible et n'atteint que 16% de l'enveloppe globale. Cela s'explique par le fait que les paiements peuvent être versés jusqu'en 2023 et que la grande majorité des projets sont encore en cours de réalisation (les dépenses des projets sont éligibles jusqu'au 30 juin 2023).

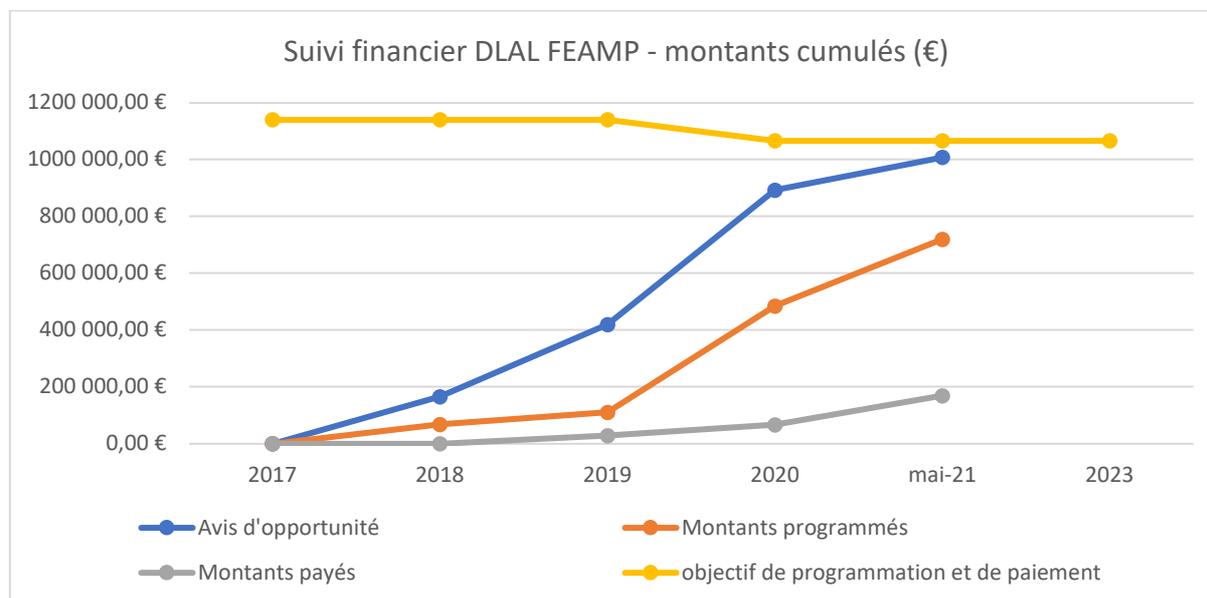
2. Un rythme de consommation des fonds irrégulier

Après une forte mobilisation des acteurs du territoire lors de la rédaction de la candidature au 1^{er} semestre 2016, le programme n'a pu démarrer qu'en janvier 2018 avec la signature de la convention

⁸ Taux de programmation ferme des dossiers après instruction régionale validation en Comité Unique de Programmation du Pays de St Malo

⁹ Date de fin de programmation fixée par l'Autorité de Gestion du FEAMP

entre le GALPA et la Région Bretagne, soit 1 an et demi après la sélection du territoire. Cette période de transition a eu pour effet un très fort ralentissement de la dynamique territoriale amorcée en 2016. Cela s'est traduit par un faible rythme de programmation en 2018 et 2019.



Pendant cette période de transition, l'animation territoriale a été fortement ralentie et certains projets identifiés lors des travaux de candidature ont pu trouver d'autres sources de financements. Avec le recrutement de la chargée de mission responsable de l'animation et de la gestion du programme et le démarrage officiel du programme en janvier 2018, l'animation territoriale et la sélection des projets ont pu démarrer. Les effets de l'animation se sont concrétisés à partir de la fin de l'année 2019 avec un grand nombre de dépôts, d'auditions et de sélections de projets.

Le fort retard dans le lancement du programme a eu notamment pour effet, la non-atteinte collective à l'échelle nationale des objectifs de paiement du DLAL FEAMP au 31 décembre 2018. Un montant appelé « réserve de performance », représentant 6% de l'enveloppe globale allouée au DLAL FEAMP en France, devait être alloué aux territoires si ces objectifs de paiement étaient atteints. Or, la réserve de performance était déjà incluse dans les enveloppes allouées aux GALPA. La cible de paiement n'ayant pas été atteinte, il a fallu, en fin d'année 2020, retirer cette enveloppe de « réserve de performance » de la mesure DLAL FEAMP pour la réaffecter à d'autres mesures du FEAMP.

A l'échelle de la Région Bretagne, cela correspondait à 531 000 € de FEAMP et le pour le GALPA CERBM la perte était de 74 178,66 €. L'enveloppe initiale de 1 140 401 € a été revue à 1 066 222,34 €.

Malgré le démarrage tardif et les difficultés à sélectionner des projets en début de programmation, le volume de projets et de montants sélectionnés a très fortement augmenté au cours de l'année 2020 avec la sélection de 44% de l'enveloppe financière révisée. Cette dynamique s'est poursuivie au 1^{er} trimestre 2021 et a permis de rattraper le retard dans la sélection des projets et d'atteindre un taux de sélection de 100% des fonds disponibles.

Le rythme de programmation a lui aussi fortement accéléré en 2020 et 2021, la fin de programmation étant fixée par l'autorité de gestion du FEAMP au 31 décembre 2021.

3. Un programme cofinancé presque exclusivement par la Région Bretagne

- 95 % des cofinancements publics en provenance de la Région Bretagne
- 2 projets sur 26 faisant intervenir un autre financeur

Sur les 26 dossiers de demande de subvention déposés auprès du service instructeur, seuls 2 dossiers font intervenir un cofinanceur autre que la Région Bretagne : la DIRECCTE et pour un projet mutualisé avec le Pays de Saint-Brieuc, Saint Brieuc Armor Agglomération.

Les cofinancements de la Région Bretagne représentent ainsi 95% des cofinancements publics sur ce programme. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- Les départements qui avaient à l'origine réservés des crédits au DLAL FEAMP n'ont pas pu intervenir sur ce fonds. En effet, l'autorité de gestion a considéré qu'en l'application de la loi NOTRe, les départements n'avaient pas la compétence pour cofinancer le FEAMP. Une modification législative est intervenue en fin de programmation, permettant explicitement l'intervention départementale sur les projets FEAMP. Un cofinancement départemental sera donc envisageable pour le FEAMPA.
- La spécificité des thématiques abordées par le DLAL FEAMP semble compliquer fortement la recherche de cofinanceurs externes à la Région.
- La règle dite « du taux fixe de cofinancement du FEAMP fixé à 50% de l'aide publique » complique considérablement l'intervention d'un financeur externe. Des porteurs de projet ont dû renoncer à des aides de l'Agence de l'eau au profit d'un cofinancement de la Région Bretagne car l'aide de l'Agence de l'eau dépassait les 50% d'aide publique autorisés. Le taux d'aide FEAMP ne s'adapte pas aux aides publiques déjà acquises comme c'est par exemple le cas pour le programme LEADER.
- Dans le montage financier puis administratif du dossier, le recours au cofinancement régional dit « financement associé », c'est-à-dire instruit et payé d'un seul bloc avec l'aide FEAMP, allège considérablement les démarches et sécurise le paiement final de l'aide.

Le cofinancement de la Région Bretagne au programme DLAL FEAMP s'est donc avéré être précieux et a eu un réel effet levier sur le dépôt des projets.

4. Bilan : 22 bénéficiaires et 26 projets

a. Un taux de 80% d'aide publique, véritable effet levier

Sur 26 projets, 25 ont pu bénéficier d'un taux d'aide public de 80% (dont 50% de FEAMP et 50% de cofinancement public). Un seul projet a donc bénéficié d'un taux d'aide inférieur (45%). En effet, celui-ci ayant été sélectionné en début de programmation, des plafonds d'aide FEAMP étaient alors appliqués (54 300 € de FEAMP pour la fiche action concernée). Par la suite, ces plafonds ont été levés afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe dans les délais très contraints.

Ce taux d'aide publique de 80% a constitué un véritable effet levier encourageant au dépôt des projets, ce que démontre le sondage auprès des porteurs de projets.

b. Une variété de bénéficiaires

Le programme DLAL FEAMP a permis d'accompagner 22 bénéficiaires différents sur 26 projets, avec 4 porteurs de projets ayant déposé 2 projets (les Comités des Pêches, le MNHN et Dinan Agglomération).

Ces 22 bénéficiaires sont de typologie variée, majoritairement des collectivités territoriales ou des structures associées (EPCI ou Syndicat mixte) et des entreprises, mais également des organisations professionnelles, associations et établissements de recherche.

<i>Type de bénéficiaire</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montants FEAMP cumulés</i>
<i>Collectivité territoriale ou associé</i>	7	239 317 €
<i>Etablissement de recherche</i>	3	195 791 €
<i>Entreprise</i>	6	292 756 €
<i>Organisation professionnelle</i>	4	53 074 €
<i>Association</i>	5	181 090 €
<i>Chambre consulaire</i>	1	4 732 €
TOTAL	26	966 760 €

Il est à noter que la moitié des porteurs de projets ne sont pas membres de la CML. Il a donc été possible d'atteindre les acteurs du territoire en dehors des membres du GALPA.

c. Des projets de nature diverse et aux budgets inégaux

Chiffres clés :

- Budget moyen : 96 983 €
- Montant FEAMP moyen : 37 183 €
- Budget maximum : 320 655 € / Budget minimum : 11 600 €
- FEAMP maximum : 128 262 € / FEAMP minimum : 4 640 €

Si la majorité des projets ont un budget proche du budget moyen (96 983 € avec une subvention FEAMP moyenne autour de 37 000€), force est de constater un écart important entre les budgets maximum et minimum. Ainsi, les 3 projets aux budgets les plus conséquents (FEAMP supérieur à 70 000 €), ont consommé à eux seuls 30 % de l'enveloppe.

<i>Montant de subvention FEAMP</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Part de l'enveloppe totale</i>
<i>Inférieur à 10 000 €</i>	5	2,41%
<i>Supérieur à 70 000 €</i>	3	30,06%

Quel que soit le budget du projet et donc de la subvention FEAMP, la grande majorité des porteurs de projets ont déclaré qu'ils n'auraient pas pu mener à bien le projet sans l'aide du DLAL FEAMP.

La possibilité de financer tant des petits projets que des projets plus conséquents a donc été une dimension importante du dispositif. Le plancher d'aide relativement bas (5 000 € d'aide publique) et les plafonds souples pouvant être supprimés en fin de programmation par la CML afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe, semblent de ce fait être des outils à maintenir pour le prochain programme.

Répartition des projets en fonction de leur nature :

Type de projet	Nombre de projets	Montants FEAMP
Investissements / travaux	2	182 580 €
Animation fonctionnement/ ingénierie	6	188 311 €
Communication	2	36 228 €
Recherche et études	9	255 011 €
Innovation	6	287 459 €
Autres	1	17 171 €
TOTAL	26	966 760 €

Le programme a permis d'accompagner des projets de nature diverse avec une prévalence du nombre de projets de recherche et études, suivis des projets d'innovation et des projets d'ingénierie. Il est également notable que les projets d'investissements et de travaux ainsi que les projets de recherche ont été les plus coûteux.

En conclusion, le DLAL FEAMP a permis l'émergence et le financement de projets très diverses tant en termes de budget que de typologie de projet ou de porteur.

B. La Commission Mer et Littoral vue par ses membres

1. La composition de la CML globalement satisfaisante

La Commission Mer & Littoral (CML) est composée de 21 membres à voix délibérantes et d'un collège consultatif¹⁰. Conformément aux obligations réglementaires¹¹, les membres votants se divisent en deux collèges : le collège public (10 membres) et le collège privé, majoritaire d'une voix (11 membres). Ce dernier est composé de représentants de la société civile et de représentants des filières pêche et aquaculture.

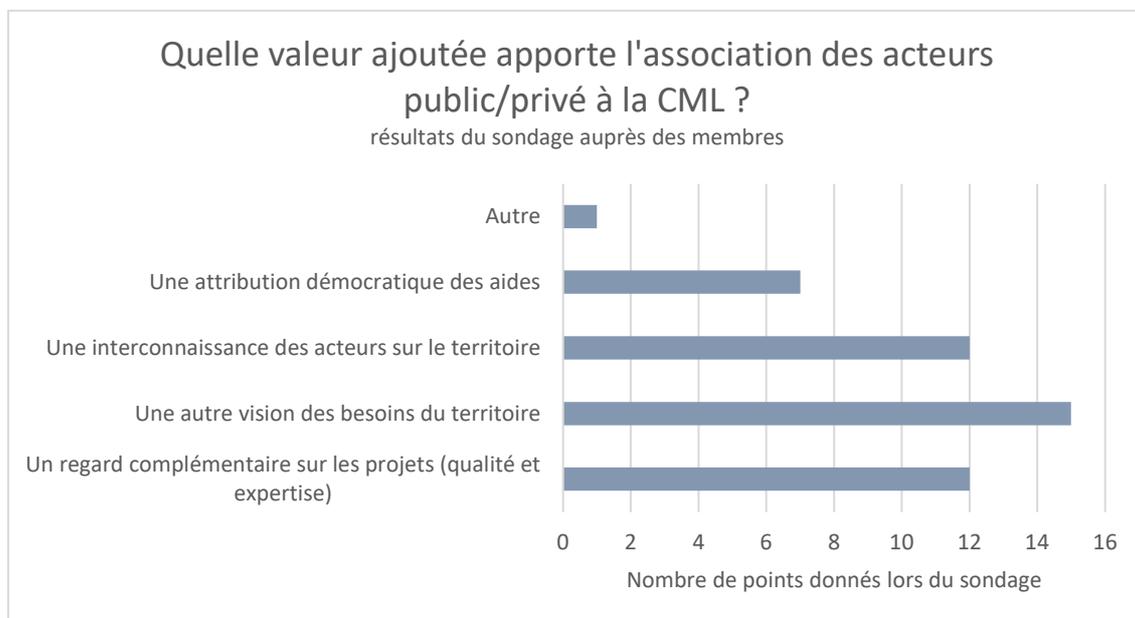
L'ajout d'un collège consultatif permettait d'assurer une atteinte des doubles quorums plus aisée, tout en associant au GALPA et à la CML toutes les parties prenantes du territoire intéressées. En effet,

¹⁰ Annexe 3 : composition de la CML

¹¹ Article 34 du règlement UE n°1303/2013 et article 61 du règlement UE n° 508/2014

l'expérience du CUP¹² du Pays de Saint Malo a démontré qu'une Commission avec un nombre trop important de membres titulaires pouvait rendre difficile le respect du double quorum à chaque réunion.

Par ailleurs, la totalité des membres interrogés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de la composition de la CML. De même, ils jugent la représentativité des filières pêche et aquaculture satisfaisante.



Dans le cadre du questionnaire mais aussi en réunion, les membres de la CML soulignent que l'association public/privé qui a permis l'interconnaissance des acteurs du territoire a été l'un des points forts du programme. Enfin, l'un des membres interrogés a relevé que cela avait notamment permis à l'ensemble des partenaires d'avoir une meilleure connaissance des enjeux de filières de production.

Les membres de la CML ont souhaité que pour le futur DLAL FEAMPA¹³, tout en accueillant des membres plus jeunes, les acteurs suivants soient associés : la filière aval (mareyeurs et acheteurs), les acteurs du tourisme, les acteurs du monde agricole du côté de Dinan Agglomération¹⁴.

2. Le fonctionnement de la CML : nombre de réunions et participation

Entre janvier 2018 et juin 2021, 13 réunions de la CML ont été organisées. En moyenne, 4 réunions par an avec une exception pour l'année 2019, où la CML ne s'est réunie qu'une seule fois. Ceci s'explique par le rythme de programmation irrégulier qui a connu un fort ralentissement en 2019.

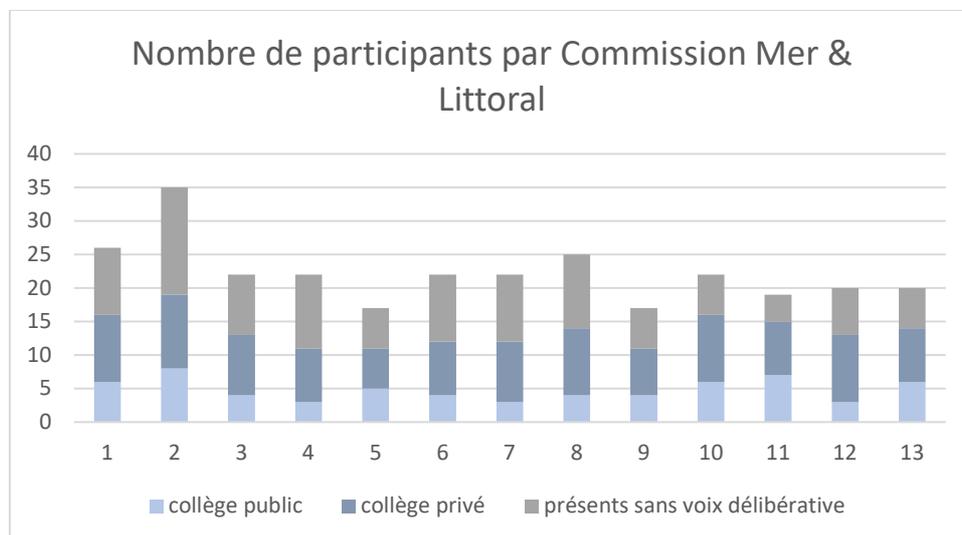
¹² Comité Unique de Programmation

¹³ Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture 2021-2027

¹⁴ La filière agricole bretonne est représentée à travers l'association ACCETEM regroupant les professionnels de la pêche, de la conchyliculture et de l'agriculture.

Le double quorum a pu être vérifié à chaque réunion de la CML¹⁵ et malgré les contraintes sanitaires rencontrées à partir de mars 2020, la CML a toujours pu se réunir en « présentiel ».

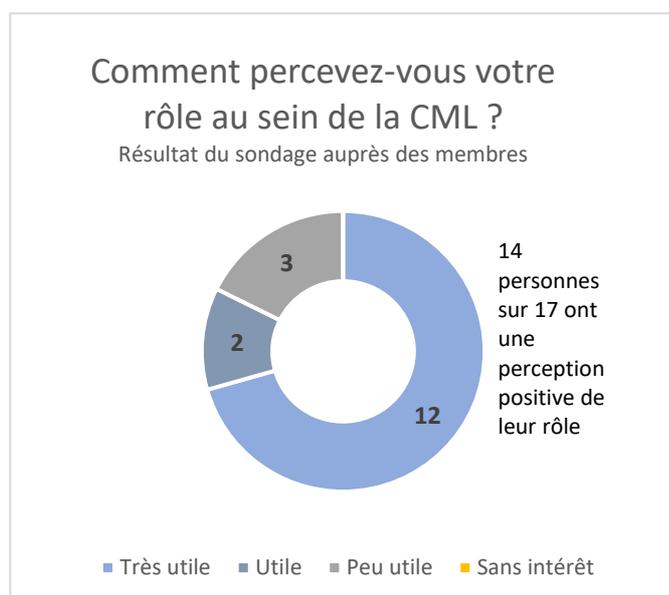
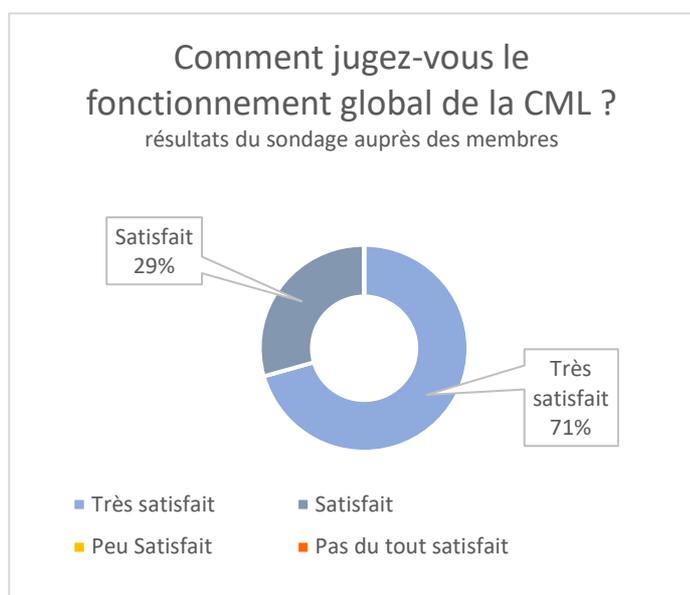
Par ailleurs, on peut noter sur le graphique ci-dessous qu'au-delà des membres ayant une voix délibérative, les CML ont attiré d'autres participants, principalement les membres du collège consultatifs, suppléants en présence du titulaires et représentants du conseil Régional.



Il faut souligner un meilleur taux de participation du collège privé (en moyenne 9 membres sur 11 présents) que du collège public (en moyenne seulement 5 membres sur 10 présents).

Dès le début de la programmation il a été décidé d'organiser les réunions dans divers lieux et en alternance entre Dinan Agglomération et les EPCI du Pays de St Malo. Cela a permis de coupler les réunions avec des visites ou des témoignages d'acteurs (Lycée Maritime, Maison de la Baie au Vivier sur Mer).

Dans l'ensemble, les membres de la CML sont satisfaits du fonctionnement de la Commission (régularité, durée et lieux de réunion). Les dates de réunion ont été fixées en fonctions des besoins de la programmation et en fonction de la disponibilité des acteurs et notamment des professionnels en respectant le calendrier des marées.



Ils ont une perception globalement positive de leur rôle de membre s’y sentant majoritairement « utiles ». Certains membres du collège consultatif ont cependant répondu se sentir « peu utiles » au sein de la CML. Afin de limiter ce sentiment, une solution pourrait être de les solliciter uniquement lorsque leur expertise sur des projets ou des sujets abordés est nécessaire.

3. Le rôle de la CML, instance de gouvernance du DLAL FEAMP

La CML était décrite dans la candidature comme « *l’instance pivot autour de laquelle devait s’articuler l’ensemble du dispositif* ». La CML était chargée du suivi du programme, de l’audition et de la sélection des projets. Elle devait par ailleurs permettre aux professionnels de la pêche et de l’aquaculture d’être informés et concertés sur tous les projets maritimes de leur territoire.

Au cours de la programmation, la CML a bien été l’instance d’animation, de gestion et de décision du DLAL FEAMP. Elle a également permis une meilleure connaissance des filières pêche et aquaculture au sein du territoire, du rôle de ses acteurs et des problématiques rencontrées par les filières (Brexit, qualité de l’eau, prédatons, crise sanitaire COVID 19). L’un des membres a souligné que la Commission avait permis « *l’émergence d’une intelligence collective* ».

En revanche, force est de constater que l’ambition initiale d’en faire une instance autonome qui permettrait la discussion et la concertation autour de l’ensemble des projets maritimes du territoire n’a pu être atteinte. Ici encore le calendrier contraint de programmation n’a pas permis de consacrer le temps nécessaire lors des réunions de la Commission pour lui conférer cette envergure. Cette ambition n’a peut-être pas été suffisamment affirmée dès le départ en définissant collectivement avec l’ensemble des partenaires, les sujets dont la CML aurait pu se saisir. Une ébauche a été initié avec des temps consacrés à l’interconnaissance et à des sujets « maritimes » d’actualité mais cela n’a pas été suffisant.

4. Les projets accompagnés et l’interconnaissance, points forts de la CML

Résultat du sondage mené auprès des membres de la CML (questionnaire) :

Classement par ordre décroissant d’intérêt des sujets abordés en réunion de la CML :

1. Audition des porteurs de projet
2. Mise en réseau et interconnaissance des membres
3. Retours d’expérience sur les projets financés
4. Sujets annexes (Brexit, prédation, crise sanitaire ...)
5. Gestion du programme

Les membres de la CML jugent que l’audition des porteurs de projet ainsi que les retours d’expérience sur les projets réalisés ont été les points les plus intéressants des réunions. La capitalisation et la communication sur ces projets demandent pourtant à être améliorées.

Il ressort des échanges lors de la 1^{ère} réunion de concertation sur le FEAMPA que le principal apport de la CML a été de permettre l’interconnaissance et la mise en réseau des acteurs.

Du point de vue des porteurs de projets, l'audition devant la CML a constitué une étape tout à fait utile (60% des réponses) ou plutôt utile (40% des réponses). Les porteurs de projets ont jugé que l'audition avait conduit à des « *échanges constructifs* », avait permis une « *bonne compréhension des problématiques* » liées aux projets et enfin que les membres de la CML avaient fait preuve « *d'écoute attentive* » et de « *bienveillance* ».

L'audition des porteurs de projet constitue donc une étape importante du processus DLAL qui sera à maintenir pour le futur programme.

C. L'animation – gestion du programme

1. Des moyens d'animation et de gestion jugés suffisants et efficaces

Qu'est-ce que l'animation – gestion du programme DLAL FEAMP ?

Une chargée de mission à temps plein sur la période 2018 et 2021 pour l'animation et la gestion du programme sur l'ensemble du territoire du GALPA, avec pour missions de :

- Faire émerger des initiatives
- Promouvoir le dispositif
- S'assurer de la bonne mise en œuvre juridique et financière du programme
- Garantir la mise en œuvre de la stratégie
- Accompagner les porteurs de projet depuis l'émergence du projet jusqu'au solde de la subvention.

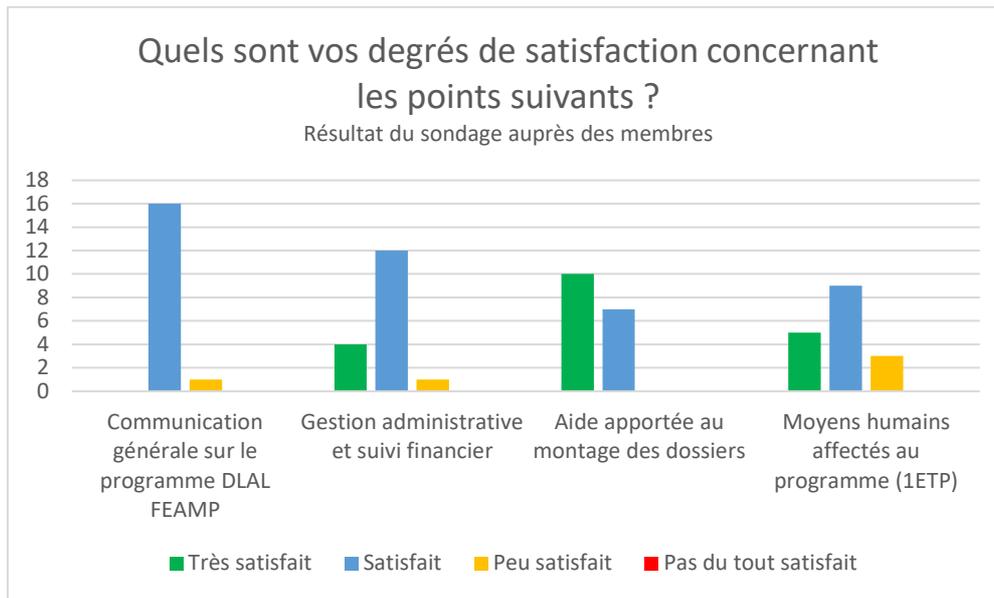
- 1€ d'ingénierie = 11,9 € consacrés à des projets sur le territoire
99 460 € de FEAMP réservés à l'animation – gestion sur 1 066 222 €

Le choix a été fait par les deux structures partenaires porteuses du GALPA (le PETER du Pays de Saint-Malo et Dinan Agglomération) de recruter un agent mutualisé pour l'animation de l'ensemble du territoire du GALPA.

L'animatrice a été présente sur deux sites de travail, le siège du PETER du Pays de Saint-Malo (3 jours par semaine) et celui de Dinan Agglomération (2 jours par semaine). Une équipe technique *ad hoc* du GALPA composée de l'animatrice, du directeur du Pays de Saint-Malo et du chef de service Contractualisation de Dinan Agglomération s'est ainsi constituée.

L'équipe technique du GALPA estime d'une part que les moyens humains d'animation et de gestion consacrés au DLAL FEAMP étaient suffisants et permettaient de mener efficacement à bien le programme et d'autre part, que le mode de fonctionnement mis en œuvre était efficace.

Ce constat positif est partagé par les membres de la CML, comme le démontrent les résultats ci-dessous. Un point négatif sur la communication générale sur le programme est tout de même à noter¹⁶.



Les porteurs de projet soulignent le « *bon niveau de conseils* » et « *efficacité de l'accompagnement* ». 93% des répondants sont par ailleurs très satisfaits de l'accompagnement proposé.

Cette ingénierie territoriale, au plus proche des acteurs locaux, a également permis d'orienter des projets¹⁷ vers les dispositifs financiers les plus adaptés et notamment les mesures filières du FEAMP gérées directement par la Région. Cette proximité territoriale a été très appréciée des porteurs de projets.

2. Et le fonctionnement des autres GALPA en comparaison ?

Dans l'ensemble des GALPA en moyenne 0,98 ETP sont consacrés au programme répartis entre 1 à 3 personnes. Dans 60% des cas l'équipe ingénierie est composée d'au moins deux agents. Une grande partie des GALPA souligne l'importance du binôme animation / gestion, solution qui n'a pas été retenue par le GALPA CERBM.

Les animatrices des 10 GALPA consultées relèvent un manque de moyen humain sur l'animation (en moyenne 0.5 ETP), ce qui a principalement impacté les missions suivantes : actions de communication, projets de coopération, développement de projets par la structure porteuse, mise en place de groupes de travail thématiques.

Le constat du bon fonctionnement en binôme avec les chargés de mission « mer et littoral » des EPCI partenaires du GALPA est partagé avec le GALPA PACTE Maritime. Ce fut en effet le cas avec le chargé de mission de Dinan Agglomération qui a pu développer et monter des projets mais qui a pu aussi se

¹⁶ Voir ci-après, point consacré à la communication

¹⁷ Si 35 projets ont été formalisés sous forme de fiche projet, le nombre de contacts et de RDV pris et reçus par l'animatrice est plutôt de l'ordre de la centaine. Une partie de ces initiatives locales n'a pas ou pas encore débouché sur un projet mais d'autres ont pu être réorientées vers des dispositifs financiers plus adaptés.

faire le relais de l'animatrice dans la diffusion du programme auprès des acteurs du territoire. Il a été également un appui technique sur certaines thématiques et a contribué à la mise en valeur de la maritimité du territoire. Dinan Agglomération a ainsi pu porter deux projets contre un seul pour les autres EPCI du GALPA.

Ce mode d'organisation nécessite cependant une organisation adaptée, une masse critique et des moyens. Une réflexion pourrait être menée sur l'opportunité de créer à un tel poste à l'échelle de plusieurs EPCI voir même à l'échelle du GALPA.

En résumé, l'équipe GALPA idéale selon les animatrices consultées :

- 0,8 ETP sur l'animation
- 0.5 ETP sur la gestion
- La création de postes de chargés de missions « mer et littoral » ou « croissance bleue » dans les structures porteuses des GALPA ou structures partenaires qui seraient des personnes relais : appui sur la diffusion du programme, appui technique sur des thématiques spécifiques ou dans la rédaction des candidatures, développeurs potentiels de projet.

D. Un circuit de gestion complexe et des difficultés administratives

1. Un circuit de gestion complexe

Le circuit de gestion du programme DLAL FEAMP¹⁸ est complexe avec de multiples intervenants et de nombreuses étapes : GALPA, service instructeur de la Région, CML, CUP, la DPMA¹⁹ (autorité de gestion du FEAMP), l'ASP²⁰... ce qui est source de ralentissement dans le traitement des dossiers et peu lisible pour les partenaires du GALPA comme pour les porteurs de projet.

Cependant une bonne articulation et une répartition claire des rôles entre l'équipe du GALPA et les services de la Région ont permis, malgré tout, le bon fonctionnement du programme.

L'accompagnement local des porteurs de projet, notamment dans le montage des dossiers avant transmission au service instructeur, a été l'un des points forts de ce circuit de gestion. Les membres de la CML interrogés considèrent en effet à 82% que cet accompagnement constitue un levier important du programme DLAL FEAMP.

A l'inverse, la gestion du programme partagée entre la CML et le CUP²¹ a été source d'une surcharge de procédures administratives pour les équipes du GALPA et du GAL²². Cela a pu être source d'incompréhension pour les partenaires et membres des deux instances et a ralenti le traitement de certains dossiers. La proposition de la Région de confier l'intégralité de la gestion / programmation à la CML pour le DLAL FEAMP est donc jugée opportune.

¹⁸ Annexe 4 : circuit de gestion

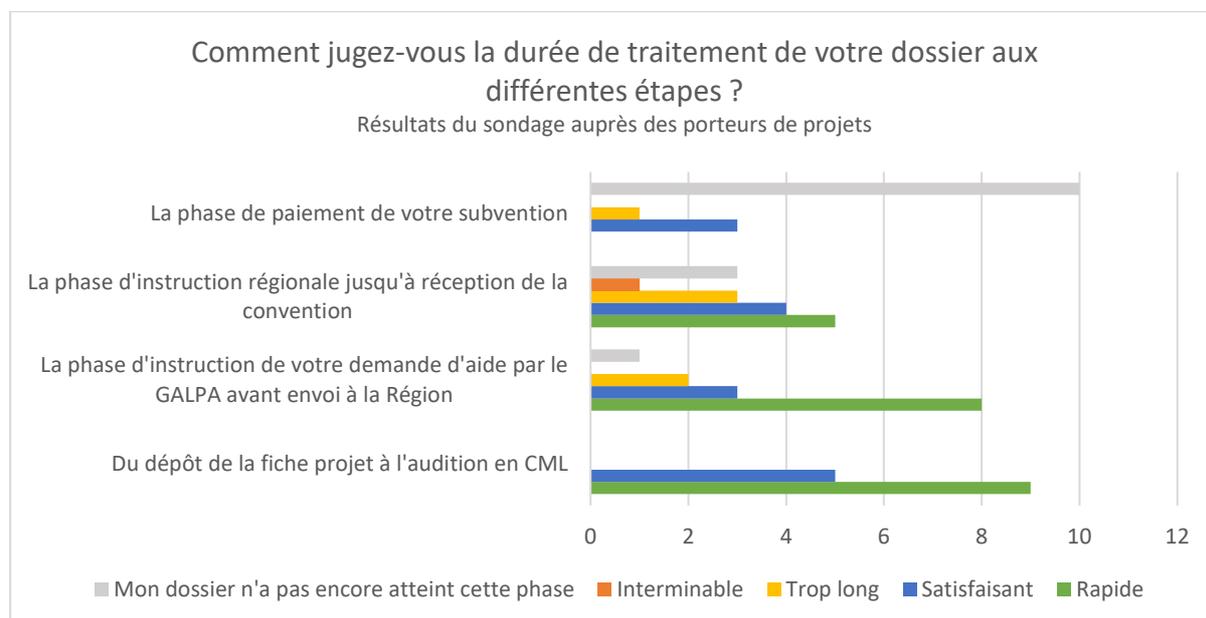
¹⁹ Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

²⁰ Agence de Services et de Paiement

²¹ Comité Unique de Programmation : programmation ferme des dossiers ; valide les propositions de la CML relatives aux modifications de la maquette, plafonds, avenants aux conventions attributives de subvention.

²² Groupe d'Action Local – associé au programme Leader dont le CUP est l'outil de gouvernance

Dans l'ensemble, les retours des porteurs de projets sur la durée de traitement de leurs dossiers sont positifs (voir graphique ci-après). On note cependant que plus le dossier avance dans le circuit de gestion, plus les délais de traitement sont considérés comme « trop long ».



2. Des difficultés administratives rencontrées dans le montage des dossiers et leur instruction, principal frein au bon fonctionnement du DLAL FEAMP

L'équipe du GALPA note qu'au-delà des exigences administratives inhérentes à la gestion des fonds européens, de nombreuses difficultés administratives ont été rencontrées. Des consignes de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire ont été notamment établies en cours de programmation. Cela a pu, par exemple, poser problème pour des projets dont l'inéligibilité n'a pu être identifiée que très tardivement suite à de longs allers-retours avec l'organisme intermédiaire et l'autorité de gestion.

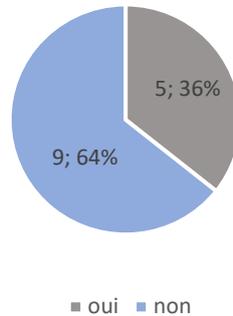
Ces difficultés administratives ont également parfois conduit à des abandons de projet ou à des reports vers d'autres dispositifs moins contraignants.

Les membres de la CML ont également identifié la lourdeur et la complexité des dossiers comme principal frein du programme.

Les porteurs de projets ont majoritairement considéré que le dossier de demande de subvention n'était pas difficile à monter du fait de l'accompagnement du GALPA. Mais, tous sont unanimes sur la lourdeur du dossier et du nombre pièces justificatives à joindre (voir graphiques ci-dessous). Les marchés publics, la règles des 3 devis pour les dépenses supérieures à 1500 € et la forme du dossier (cerfa et annexes) sont les points qui ont posé le plus de problème de leur point de vue.

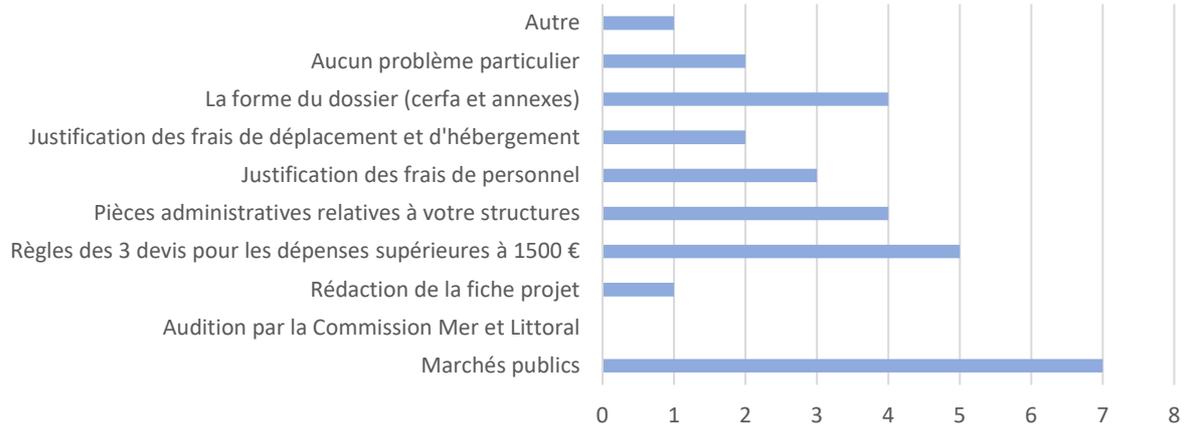
Votre dossier de demande de subvention vous a-t-il semblé difficile à monter ?

Résultats sondage auprès des porteurs de projets



Quels ont été pour vous les points les plus problématiques ?

Résultats du sondage auprès des porteurs de projets



Les difficultés relatives aux règles de la commande publique ont conduit à l'abandon du seul projet de coopération²³ qui avait pu être monté et sélectionné par la CML. En effet, ce projet porté par le Comité des Pêches impliquait des affrètements de navires de pêche pour lesquels la mise en place d'un marché public publié sur une plateforme numérique s'avérait impossible. Le risque financier pour le porteur de projet étant trop important celui-ci a préféré abandonner son projet.

Les pistes d'amélioration suivantes ont été proposées par les porteurs de projet interrogés :

- Le croisement des données administratives lorsque l'on porte plusieurs dossiers instruits par la Région ;
- La simplification des procédures ;
- La diminution du nombre de pièces justificatives ;
- La simplification du dossier de demande d'aide et du nombre de pièces à fournir ;
- La suppression de l'obligation de présenter 3 devis ;

²³ Projet de coopération avec le Comité des Pêche de Normandie portant sur le suivi des gisements de bulot et de coquille St Jacques.

- La mise en place d'un dossier simplifié, par exemple avec une aide forfaitaire, pour les plus petits projets.

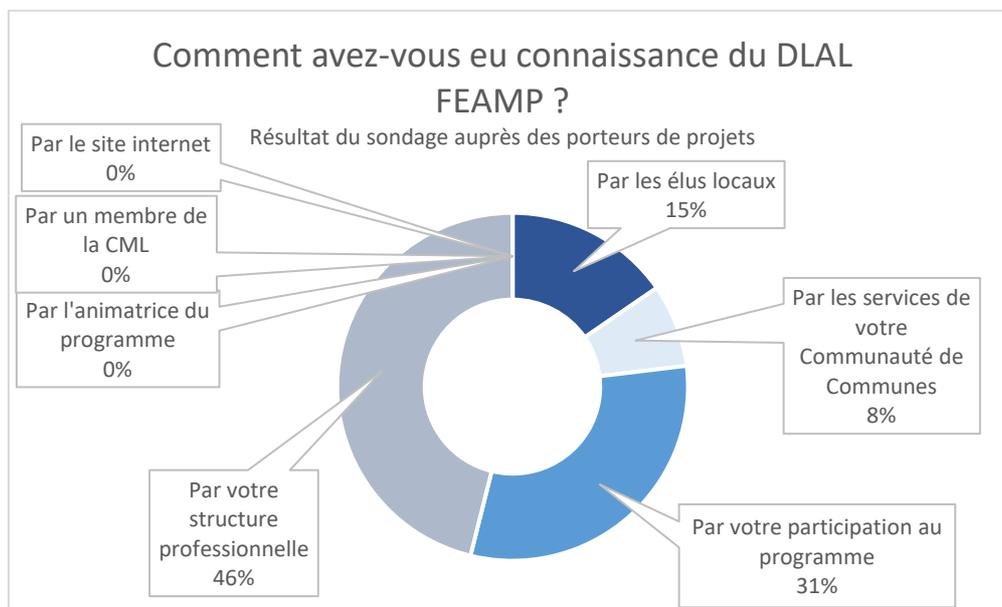
E. Une communication à renforcer

Les actions de communication mises en place :

- Page dédiée sur le site internet de Dinan Agglomération
- Page dédiée sur le site internet du Pays de St Malo : présentation des projets accompagnés sous forme de fiches projets
- Articles dans les magazines des deux agglomérations du territoire
- Communication sur certains projets via les réseaux DLAL : réseau national et européen (FARNET)
- Participation et présentation du programme au salon de la conchyliculture
- Rencontre des acteurs du territoire par l'animatrice tout au long du programme

Les actions de communication ont été mises en place avec les seuls moyens internes des deux structures porteuses du GALPA et par l'animatrice. Le choix a été fait de ne pas engager de moyens supplémentaires. Cela n'a pas empêché d'atteindre un nombre satisfaisant de porteurs de projets (22 bénéficiaires), dont certains non-membres du GALPA.

Ainsi, les porteurs de projets ont eu connaissance du programme principalement parce qu'ils ont participé directement au programme ou par leur structure professionnelle. Les élus locaux ont également joué un rôle dans la diffusion de l'information.



Si dans l'ensemble les membres de la CML sont satisfaits de la communication mise en œuvre, un plan de communication devra être mis en place pour le DLAL FEAMPA afin d'améliorer ce volet qui a été relativement peu développé.

L'accent devra particulièrement être mis sur les projets réalisés et la capitalisation afin d'améliorer la visibilité des fonds européens sur le territoire, des bonnes pratiques, mais aussi le rayonnement du territoire à l'extérieur.

Par ailleurs, la communication sur les projets accompagnés par le DLAL FEAMP devra encore être développée au cours de l'année 2022.

Pistes d'actions de communication mises en œuvre dans d'autres GALPA :

Ce qui a bien fonctionné	Ce qui a moins bien fonctionné
<ul style="list-style-type: none"> • Page internet dédiée (déjà mis en œuvre par le GALPA et à maintenir) ; • Diffusion des projets dans les réseaux (déjà mis en œuvre par le GALPA) ; • Vidéo de promotion de projets « pépites » ou vitrine du territoire ; • Visites de projets ; • Reportage photos sur les projets accompagnés ; • Carte interactive des projets soutenus ; • Page dédiée sur les réseaux sociaux ; • Outils numériques faciles à actualiser ; • Articles réguliers dans la presse locale. <p>- Présence de l'animateur « sur le terrain » : importance cruciale soulignée par l'ensemble des GALPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Newsletter du GALPA : permet de communiquer régulièrement sur les activités du GALPA et les projets mais très chronophage et difficulté d'évaluer l'impact ; • Création d'un Flyer / A4 de présentation et promotion du programme dès le début de programmation : outil intéressant en tant que support pédagogique lors des 1^{er} RDV ; • Communication via le réseau national et FARNET : vu comme un outil supplémentaire intéressant mais pas un véritable levier au niveau local. <p>- De manière générale, difficulté à toucher le grand public, solutions retenues : réseaux sociaux et presse locale.</p> <p>- Constat général : manque de moyens humains et financiers pour développer des plans de communication efficaces.</p>
<p style="text-align: center;">Les moyens humains dédiés à la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la majorité des GALPA la communication relève des missions de l'animateur avec parfois l'appui du service communication de la structure porteuse (le plus souvent des agglomérations). • Dans l'un des GALPA : 0,2 ETP d'une personne dédiée à la communication. Le plan de communication de ce GALPA est particulièrement développé et semble démontrer son efficacité (site internet dédié, vidéos de promotion des projets ...). 	

Plusieurs types d'actions sont envisagées par les GALPA en fin de programmation afin de capitaliser sur les projets accompagnés par le DLAL et clôturer le programme : réalisation d'un catalogue des projets, réalisation des films de présentation de plusieurs projets phares, organisation d'un évènement de clôture avec des visites de projets et retours d'expériences.

Partie II Plus-Value et mise en œuvre du programme

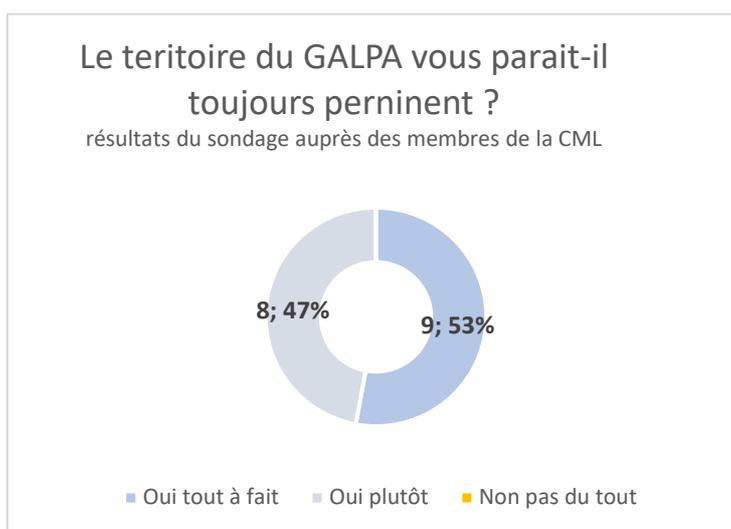
A. Le périmètre du GALPA

1. La pertinence du territoire réaffirmée par les partenaires du GALPA...

Le choix d'une candidature partagée, partait du constat de la cohérence géographique d'une façade maritime commune et du partage de nombreuses préoccupations quant à l'inscription des activités halieutiques dans les territoires. La mise en œuvre du programme DLAL a confirmé le bien-fondé du territoire retenu et ce malgré des frontières administratives (départementales) qui auraient pu être un frein au déroulement du programme.

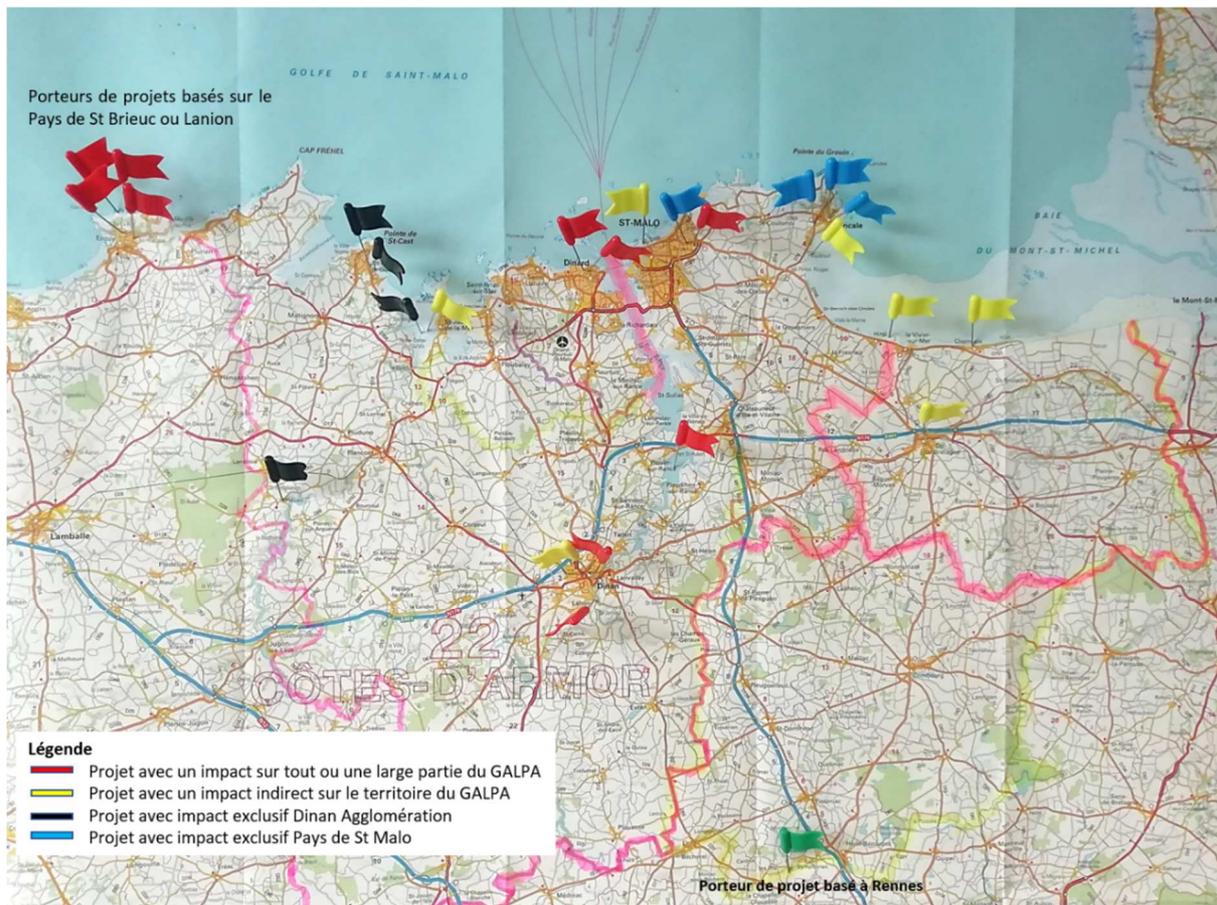
D'une part, les élus référents au DLAL FEAMP de Dinan Agglomération et des Communautés du pays de St Malo, co-présidents de la CML, confirment le très bon fonctionnement et la pertinence de la coopération entre les deux territoires. Ils souhaitent engager une nouvelle candidature commune pour le DLAL FEAMPA.

Et d'autre part, les membres de la CML interrogés réaffirment unanimement l'opportunité du territoire « CERBM ».



2. ... et confirmée par une répartition équilibrée et partagée des projets

La carte ci-après démontre non seulement une répartition équilibrée des projets sur l'ensemble du territoire du GALPA mais aussi un impact de ces projets sur tout ou partie du littoral CERBM indépendamment des frontières administratives ou du lieu du siège du porteur de projet.



A partir de cette carte, on peut classer comme suit, les projets selon leur impact territorial :

<i>Nombre de projets ayant...</i>	<i>Echelle GALPA</i>	<i>Dinan Agglo</i>	<i>Pays de St Malo</i>
<i>...pas ou peu d'impact sur le territoire concerné</i>	8	4	4
<i>...Un impact direct</i>	11	17	20
<i>... Un impact indirect</i>	7	5	2

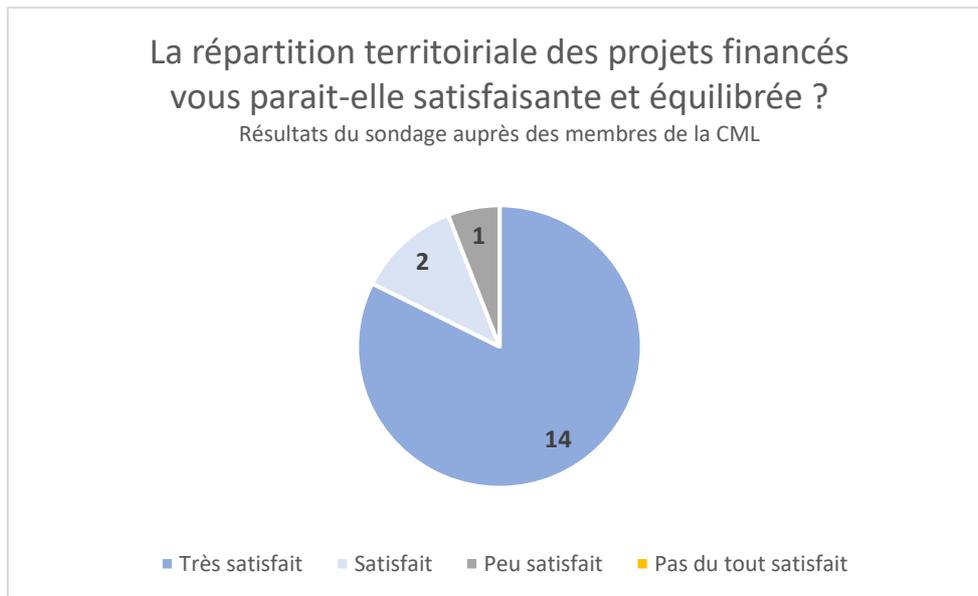
On constate que sur 26 projets, seuls 4 projets ont eu un impact exclusif sur le territoire de Dinan Agglomération et autant sur le Pays de St Malo.

Il faut également souligner que de nombreux acteurs du territoire ont un champ d'action qui s'étend à l'échelle de tout ou partie du GALPA. On peut citer à titre d'exemple : l'EPTB Rance Frémur Baie de Beausais, l'antenne de Dinard du MNHN, Cœur Emeraude, Lycée Maritime Florence Arthaud.

D'autres acteurs ont une action à l'échelle départementale ou supra-départementale (Cap Avenir, CDPMEM 22, CMA 22), pour ces derniers une coopération étroite et efficace avec les GALPA voisins du Pays de St Brieuc et du Trégor / Guingamp a pu être mise en place afin d'accompagner leurs projets d'une dimension territoriale plus large.

La répartition territoriale des projets financés vous paraît-elle satisfaisante et équilibrée ?

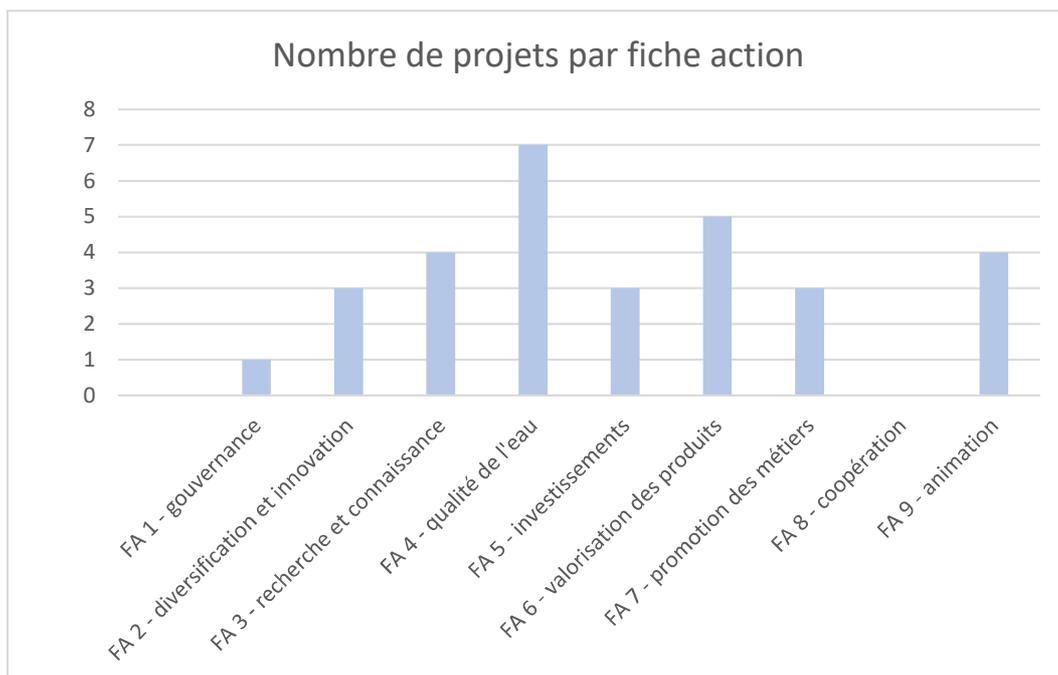
Résultats du sondage auprès des membres de la CML



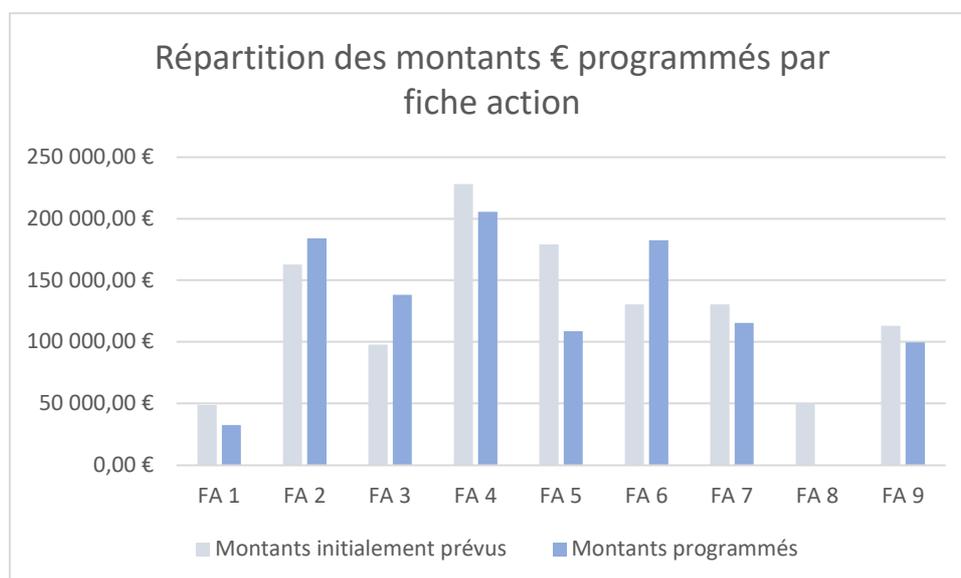
B. La pertinence de la stratégie dans le temps

1. Des résultats cohérents avec les objectifs initiaux

La stratégie initiale faisait de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux l'enjeu absolument prioritaire. La fiche action dédiée était de ce fait la mieux dotée financièrement (20% de l'enveloppe globale). D'autres objectifs étaient également mis en avant comme la promotion des filières et des métiers, les investissements dans les installations et équipements des entreprises et la recherche et la consolidation des connaissances des filières halieutiques.



En début de programmation, des plafonds de subvention avaient été fixés sur les fiches actions 2 à 7 afin de s'assurer qu'au moins 3 projets soient accompagnés par fiche action, à l'exception des fiches 1 et 8 moins dotées financièrement. Malgré la suppression des plafonds en cours de programmation, cet objectif a bien été atteint.



Les deux graphiques ci-dessus démontrent que les objectifs initiaux et l'équilibre financier entre les fiches actions initialement prévus ont été respectés malgré plusieurs re-maquettages opérés par la CML afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe et la perte de 74 000 € de réserve de performance. Mis à part la coopération²⁴, toutes les fiches actions ont été mobilisées.

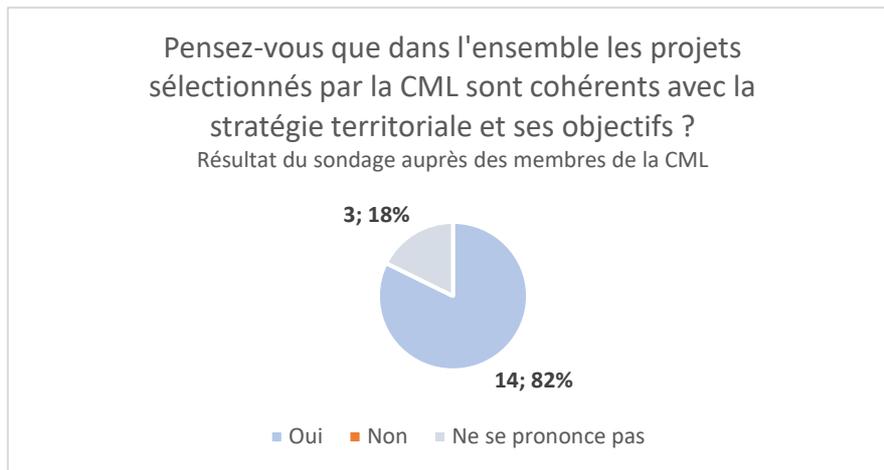
La qualité de l'eau (FA 4) a effectivement été une thématique centrale tout au long de la programmation. Les montants mobilisés ont été légèrement inférieurs à ceux prévus mais représentent tout de même 19% de la maquette totale (contre 20% estimés dans la stratégie) et 7 projets ont émergés à cette fiche action²⁵.

La valorisation des produits locaux (FA 6) comptabilise 5 projets et 17 % de la maquette totale, ce qui en fait une thématique particulièrement importante de la stratégie. Cette forte représentativité financière s'explique en partie du fait du projet de travaux du marché aux huitres de Cancale.

D'un point de vue qualitatif, les membres la CML considèrent que les projets accompagnés sont cohérents avec la stratégie du territoire et ses objectifs et d'une qualité satisfaisante.

²⁴ Voir paragraphe B. 4. « la coopération : une occasion manquée »

²⁵ Voir focus sur le projet porté par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beausaie – Annexe 7



2. Une stratégie suffisamment souple pour s'adapter au contexte sur toute la durée de la programmation

Certains projets ou certaines thématiques précises envisagées lors de la rédaction de la stratégie n'ont pas pu voir le jour comme par exemple la mise en tourisme des filières et plus particulièrement le développement du pesca-tourisme²⁶ ou encore la labellisation des productions locales²⁷.

Mais, à l'inverse, d'autres thématiques sont apparues en cours de programmation et ont pu tout de même s'inscrire dans la stratégie et les projets être financés par le DLAL FEAMP.

Par exemple, la fiche action n°5, portant sur les investissements dans les installations et équipements des professionnels, a été au départ difficile à mobiliser car cette thématique est très proche des mesures « filières » gérées directement par la Région. En fin de programmation, des problématiques nouvelles sont cependant apparues comme la prédation des daurades ou l'adaptation des outils de production aux énergies renouvelables. Ces problématiques n'avaient pas été pré-identifiées au moment de la rédaction de la stratégie mais les projets concernés pouvaient tout de même s'y inscrire clairement.

La flexibilité inhérente à la stratégie et l'ouverture à des sujets « futurs » s'est donc avérée indispensable s'agissant d'une programmation pluriannuelle d'environ 7 ans.

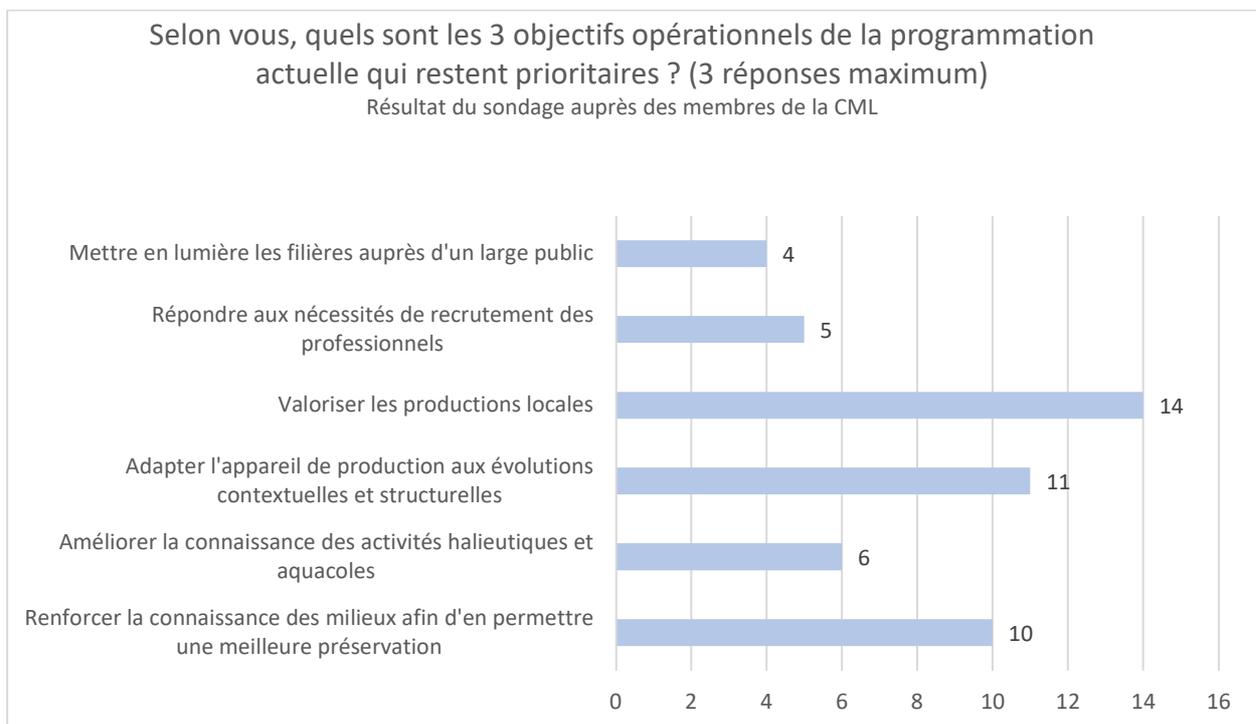
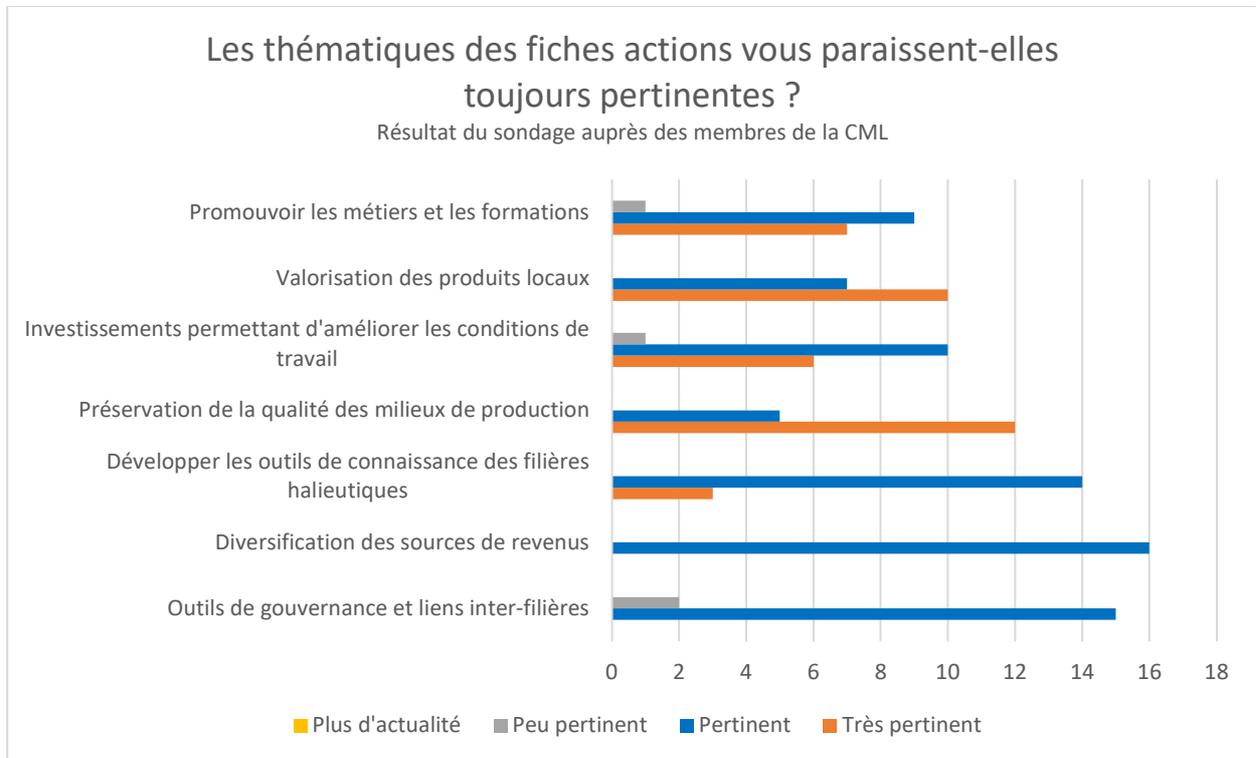
3. Une stratégie dont les grands axes et objectifs semblent rester pertinents pour l'avenir

Les résultats du programme DLAL et du sondage auprès des membres de la CML démontrent bien que la préservation de la qualité des milieux de production reste un enjeu central et prioritaire pour le territoire CERBM.

²⁶ Un projet avait été déposé en début de programmation mais a été abandonné du fait de la complexité réglementaire inhérente à cette thématique et des incertitudes pesant sur l'éligibilité des dépenses prévues.

²⁷ Une réunion d'information a été organisée avec les professionnels des baies de l'Arguenon et de la Fresnaye, le CRC Bretagne Nord et l'intervention de l'INAO. Les professionnels ont cependant fait le choix de ne pas s'engager dans une démarche de labellisation.

Si l'ensemble des thématiques abordées dans la stratégie restent pertinentes, il ressort de la consultation auprès des membres de la CML que la valorisation des produits locaux et l'adaptation de l'appareil de production aux évolutions contextuelles et structurelles revêtent, elles aussi, un caractère prioritaire.



4. La coopération : une occasion manquée

Bien qu'une fiche action dédiée et 50 000 € de FEAMP avaient été prévus, aucun projet de coopération n'a pu être accompagné au cours de cette programmation.

Un projet de coopération avait tout de même été proposé par le CDPMEM 35 et sélectionné par la CML. Il s'agissait de construire avec la Normandie un suivi partagé des gisements de bulots et de coquilles St Jacques du golfe normand – breton. Du fait de la complexité administrative des règles de la commande publique, le projet a dû être abandonné. Il est important de souligner que ces difficultés administratives étaient liées aux règles des fonds européens et non pas de la coopération, qui ne posait pas de difficultés particulières.

Du fait du démarrage tardif du programme et des difficultés initiales de consommation de l'enveloppe, l'accent a été mis sur l'animation territoriale afin de faire émerger des projets sans chercher à favoriser particulièrement la coopération.

Pour atteindre l'objectif initial, il aurait fallu mettre en place une animation spécifique mettant en avant les bénéficiaires et les intérêts de la coopération. Du fait des délais très courts cela n'a pas pu être fait.

Par exemple, le pays de Brest a proposé des « cafés coopération », ces réunions destinées à inciter les porteurs de projets à se lancer dans des projets de coopération ont porté leurs fruits. Le réseau national et le réseau européen des GALPA « FARNET » peuvent également être des sources précieuses de contacts et d'idées de projets de coopération européenne sur lesquels s'appuyer.

La visite d'une délégation du GALPA bavarois des « 1000 étangs » en juin 2019 vient tout de même nuancer ce constat, les visites de terrain et accueils de délégations pouvant parfois être les prémices de la coopération.

Pour le futur DLAL FEAMPA l'accent pourra être mis sur la coopération dès le démarrage du programme.

C. Quels apports du programme du point de vue des projets ?

1. Le DLAL FEAMP : un véritable effet levier pour les projets accompagnés

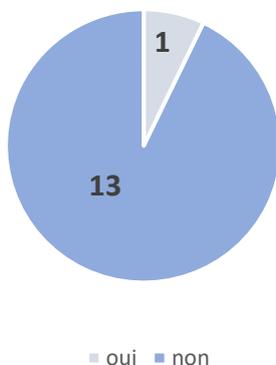
Selon l'un des membres de la CML, « *le travail du GALPA et de la CML est essentiel car il permet de développer des projets qui ne pourraient pas voir le jour sans cette aide* ».

93% des porteurs de projets confirment que leur projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide DLAL FEAMP. La majorité d'entre eux ont eu connaissance du programme avant même la préfiguration du projet ce qui contribue à démontrer le réel effet levier du programme sur la réalisation des projets.

Il s'est également avéré que le programme DLAL a permis de financer des projets qui n'auraient pas pu trouver de financement dans d'autres cadres comme les mesures filières du FEAMP, les fonds régionaux, d'autres fonds européens ou encore l'agence de l'eau.

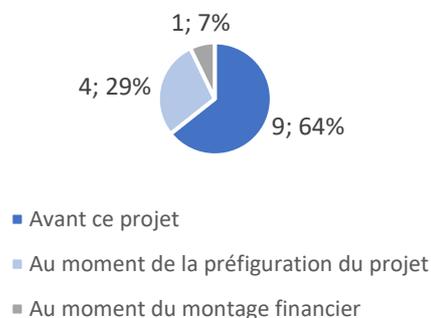
Votre projet aurait-il pu voir le jour sans l'aide DLAL FEAMP ?

Résultat du sondage auprès des porteurs de projets



A quel moment avez-vous eu connaissance du programme DLAL FEAMP ?

Résultats du sondage auprès des porteurs de projets



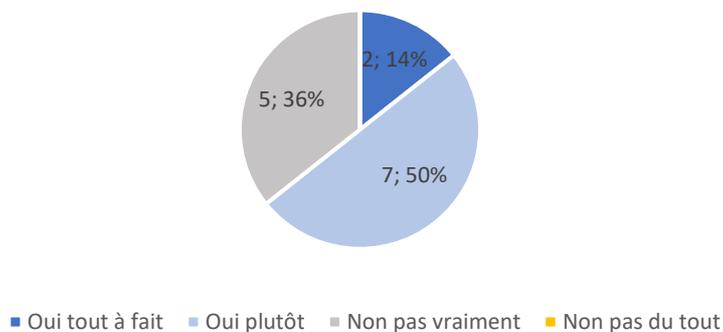
2. L'apport méthodologique du DLAL FEAMP

D'après le sondage mené auprès des porteurs de projet, 64% d'entre eux ont été amené à modifier leurs méthodes de travail en s'engageant dans la démarche DLAL FEAMP.

En effet, au-delà de la rigueur administrative qu'implique la sollicitation de fonds européens, le programme DLAL FEAMP implique pour les porteurs de projets de développer des partenariats, de s'interroger sur l'innovation, l'impact environnemental et/ou social de leur projet. La grille de sélection²⁸ des projets joue ici un double rôle, conduisant d'une part les porteurs de projets à améliorer leurs projets au regard de ces critères de sélection et d'autre part les membres de la CML à attendre l'exemplarité des projets au regard de ces mêmes critères.

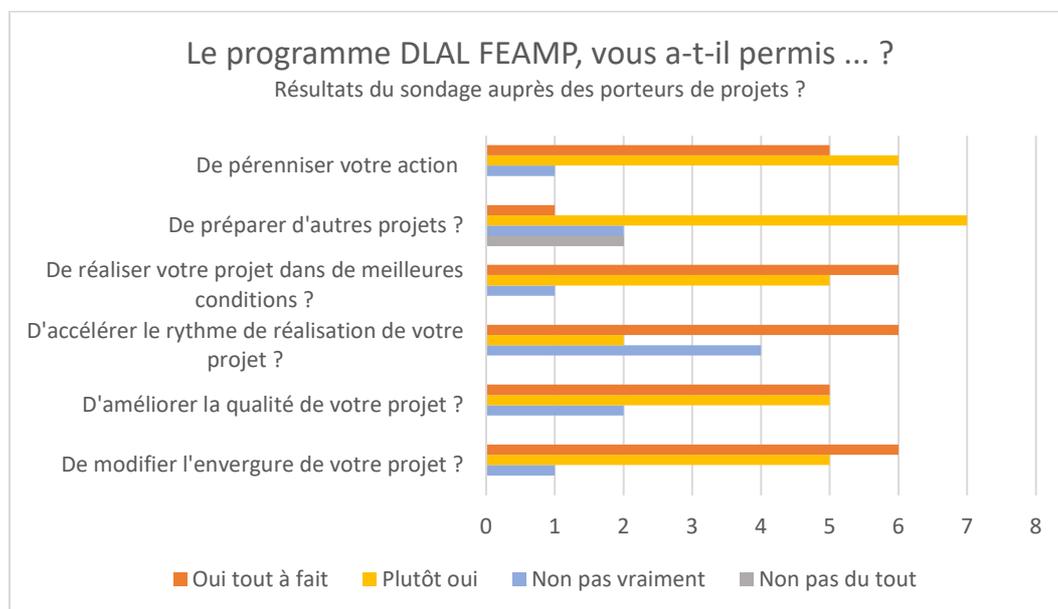
Avez-vous modifié vos méthodes de travail en vous engageant dans la démarche DLAL FEAMP ?

Résultat du sondage auprès des porteurs de projets



²⁸ Annexe 6 : grille de sélection des projets.

De plus, le financement par le DLAL a eu un impact fort sur les projets permettant la pérennisation des actions, l'amélioration de la qualité des projets, l'accélération du rythme de réalisation et globalement la réalisation de ceux-ci dans de meilleures conditions.



3. Le développement de partenariats et de réseaux d'acteurs

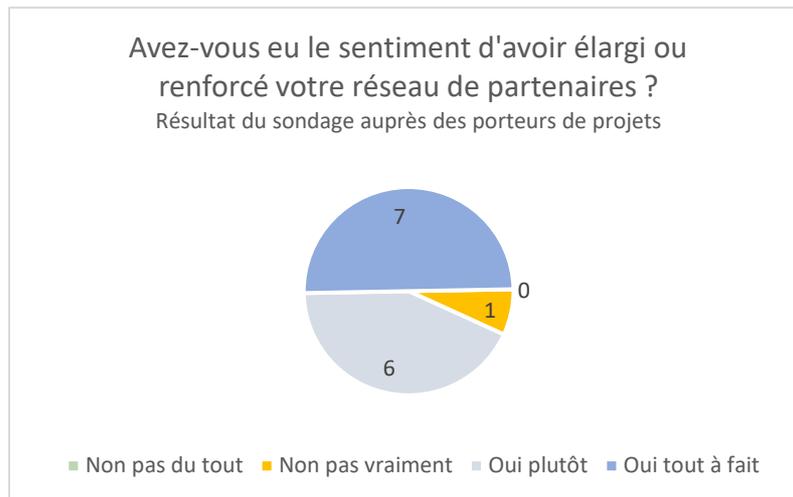
Il ressort des échanges avec les porteurs de projet d'une part et les membres de la CML d'autre part que le développement des partenariats et des réseaux d'acteurs a été l'un des points forts du DLAL, tant du point de vue du développement des projets que du point de vue de l'impact du programme sur le territoire.

93% des porteurs de projets ont ainsi eu le sentiment d'avoir élargi leur réseau de partenaires en s'engageant dans la démarche DLAL FEAMP. Sur les 26 projets accompagnés, 16 projets, soit 61%, ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat d'acteurs formalisé ou informel et souvent public / privé.

A titre d'exemple de partenariat informel, les projets d'études et de travaux du Marché aux huitres de Cancale résultent d'un partenariat public / privé entre la Ville de Cancale et l'association du Marché aux huitres et associant d'autres acteurs du Port de Cancale : Région Bretagne, Saint Malo Agglomération, ABF ...

Pour d'autres, le DLAL FEAMP a permis de renforcer et consolider des partenariats existants, comme pour le projet de Cap Avenir²⁹ de mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales qui n'aurait pu se réaliser sans les partenariats avec les différents acteurs du secteur.

²⁹ Voir focus sur ce projet – Annexe 7



Trois projets de partenariat³⁰ ont également été mis en œuvre au cours de la programmation. Ceux-ci impliquent, comme pour les projets de coopération, plusieurs acteurs avec un chef de fil, une répartition claire et coordonnée des tâches de chacun et une convention partenariale.

Enfin, des partenariats techniques et soutenus ont été créés avec les GALPA bretons voisins (le GALPA du Pays de St Brieuc et le GALPA PACTE Maritime) pour accompagner les 6 projets menés à une échelle plus vaste que celle du GALPA CERBM.

D. Quel impact sur le territoire ?

1. Des retombées positives mais difficiles à mesurer

Les indicateurs de résultats par fiche action fixés dans la stratégie et imposés par la Commission Européenne (nombre d'emplois créés et maintenus) s'avèrent inexploitable car ces derniers n'ont pas été suffisamment définis en particulier les emplois maintenus. Ces indicateurs sont remplis de manière trop aléatoire et subjective et ne reflètent pas l'impact des projets sur le territoire. Le choix a donc été fait de ne pas les retenir dans l'examen des résultats de la stratégie et de la plus-value du DLAL.

En s'appuyant sur la grille de sélection des projets³¹, l'on constate que la quasi-totalité des projets ont obtenus au moins 5 points sur 6 sinon 6/6 dans la rubrique « impact sur le territoire » (impact sur l'environnement, impact économique, concertation avec les parties prenantes du territoire, rayonnement sur le territoire, reproductibilité du projet et viabilité économique du projet).

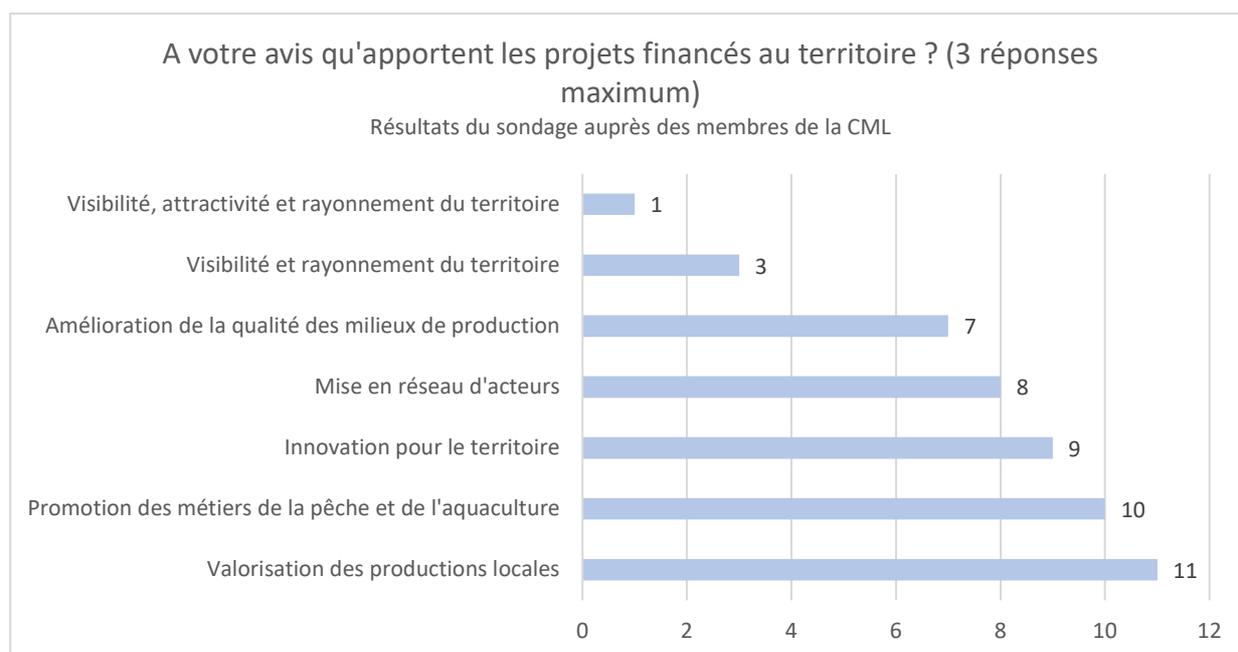
Si ces résultats témoignent de l'exemplarité des projets et de leur impact positif sur le territoire et les filières du point de vue environnemental ou économique, il est également permis d'interroger ces critères, peut-être parfois insuffisamment précis ou définis et sur lesquels il est alors difficile de s'appuyer pour mesurer les effets réels du DLAL sur le territoire.

³⁰ Voir liste des projets en annexe 5 - projets partenariaux : MNHN/Ifremer, Dinan Agglomération/CC Côte d'Emeraude et partenariat entre 5 entreprises conchylicoles et le CRC Bretagne Nord.

³¹ Voir grille de sélection en annexe 6

La plupart des GALPA interrogés dans le cadre de l'évaluation inter-GALPA relèvent en effet la difficulté de construire une grille de sélection totalement satisfaisante : facile à mettre en œuvre et utilisant des critères limités en nombre, objectifs et dont la définition claire est partagée de tous. Les critères portant sur l'emploi, l'impact environnemental, le développement durable ou le rayonnement territorial nécessitent une attention particulière dans leur définition afin d'être réellement exploitables.

Enfin, de l'avis des membres de la CML, les projets financés, ont principalement permis : la valorisation des productions locales, la promotion des métiers et l'innovation pour le territoire.



2. Un programme ayant permis l'innovation territoriale

<i>Caractère innovant des projets</i>	<i>Nombre de projets</i>
<i>Pas ou peu d'innovation</i>	6
<i>Innovation territoriale</i>	15
<i>Innovation sociale et économique</i>	5

Définitions retenues du caractère innovant des projets :

L'innovation territoriale:

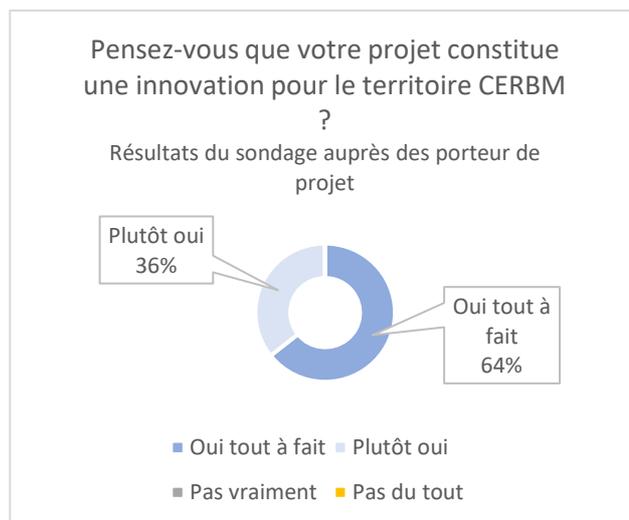
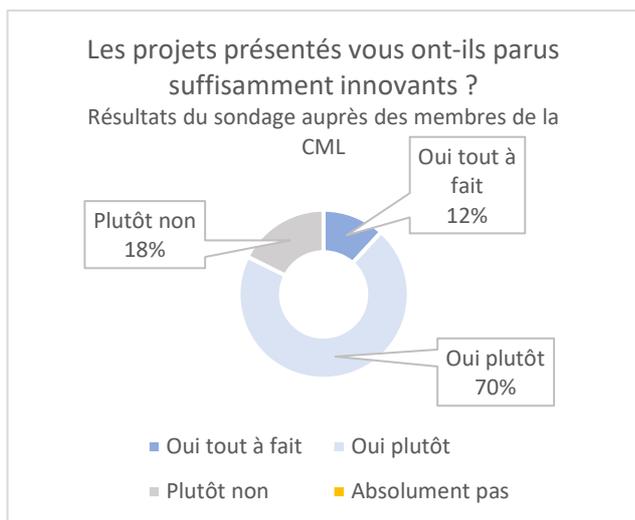
L'innovation concerne un bien ou un service innovant à l'échelle du territoire d'action du projet, bien que déjà mis en place sur d'autres territoires ou à l'échelle régionale / nationale.

L'innovation sociale et économique:

- L'innovation concerne une méthode de production, de commercialisation ou de diffusion innovante / peu communs.
- Le projet est mis en place au moyen d'une organisation innovante
- Le projet implique un public cible d'ordinaire peu pris en compte.

Sur les 26 projets accompagnés, 20 répondent à la définition de l'innovation précisée ci-dessus dont 15 constituent une « innovation territoriale ». L'innovation s'avère donc principalement locale avec tout de même quelques projets particulièrement innovants³² même au-delà du territoire du GALPA.

L'innovation a donc bien été un élément tangible du DLAL FEAMP qui pourrait cependant être accentué. C'est la conclusion que reflète l'avis des membres de la CML plutôt mitigé quant au caractère innovant des projets accompagnés.



3. La visibilité extérieure du territoire à améliorer

La visibilité et l'attractivité du territoire n'est pas ressortie comme l'une des retombées du DLAL dans le sondage auprès des membres de la CML. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la communication a été peu développée.

Mais ce constat doit être nuancé, la visibilité du territoire à l'extérieure étant difficile à mesurer.

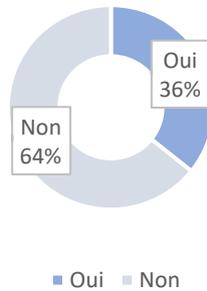
Le GALPA et ses membres ont en effet participé activement aux différents réseaux bretons, national et européen. Certains projets y ont été particulièrement mis en avant pour leur exemplarité comme ceux de Cap Avenir et de Cultimer³³.

Au moins 5 porteurs de projets ont connaissance du développement d'autres projets auxquels ils auraient contribué. Cet essaimage des projets en dehors du GALPA contribue, lui aussi, fortement au rayonnement du territoire.

³² Voir focus sur des projets particulièrement innovants - Annexe 7

³³ Idem voir focus en annexe.

A votre connaissance, votre projet a-t-il contribué au développement d'autres projets ou suscité d'autres expériences (même en dehors du territoire) ?
Résultats du sondage auprès des porteurs de projets



De plus, le retard pris dans la mise en œuvre du programme n'a pas permis de mettre l'accent sur ces questions avant l'année 2021. La communication sur les projets, tout juste entamée, se déroulera jusqu'à la fin du programme en 2023 et probablement encore par la suite. Des retombées positives pourront alors encore être mesurées.

A l'échelle du GALPA, le programme a sans aucun doute permis de donner une visibilité aux filières et à la thématique « mer et littoral » en général notamment au sein des EPCI du territoire, ce qui était l'un des objectifs principaux de la stratégie DLAL. Cette dynamique positive demande à être maintenue et améliorée.

Conclusions et préconisations

Le programme DLAL FEAMP a été un atout pour le territoire « Côte d’Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel ». Malgré les critiques dont il a fait régulièrement l’objet, principalement quant à sa complexité administrative, le bilan reste très positif.

La volonté unanime des membres de la CML interrogés à participer à la future programmation et le fait que l’ensemble des porteurs de projets soient prêts à déposer un nouveau projet malgré les difficultés rencontrées, témoignent de ce bilan positif.

Le GALPA CERBM a développé une stratégie cohérente et mobilisatrice qui grâce à la dynamique de la Commission Mer et Littoral et à une animation efficace s’est traduite par :

- L’engagement de partenaires variés dont les professionnels de la pêche et de l’aquaculture dans une démarche de concertation et d’échanges ayant favorisé l’interconnaissance et la mise en lumière des filières ;
- Un effet levier de la démarche pour accompagner des projets innovants en adéquation avec la stratégie initiale ;
- La création de nouveaux partenariats, le renforcement de réseaux d’acteurs.

La coopération entre Dinan Agglomération et les EPCI littoraux du Pays de Saint Malo a été un succès et la pertinence du territoire du GALPA a été confirmée. L’ensemble des partenaires soutiennent le maintien de cette échelle de travail pour répondre au futur appel à candidature régional sur le DLAL FEAMPA.

Cependant, pendant la période intermédiaire entre les deux programmes, au cours de l’élaboration de la candidature puis dans l’attente du démarrage officiel du nouveau programme, un enjeu fort concerne le maintien de la mobilisation et de la dynamique collective qui a démontré son efficacité au cours de la programmation DLAL FEAMP.

Les enseignements de l'évaluation conduisent en outre à identifier plusieurs pistes de réflexion et préconisations pour le prochain programme :

CONSTATS	OBJECTIFS	PROPOSITIONS / PRECONISATIONS
<p>La complexité administrative du DLAL FEAMP</p>	<p>Simplifier la lisibilité des financements DLAL FEAMP</p> <p>Préconisations qui relèvent de l'action de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire</p>	<p>Disposer dès le début de la programmation de règles claires de gestion (liste des pièces, règles d'éligibilité, liens avec les aides sectorielles du FEAMPA ...).</p> <p>Clarifier et alléger les règles en matière de contrôle de respect de la commande publique lors de l'instruction régionale notamment pour les marchés en dessous des seuils de publicité.</p> <p>Diminuer et rationaliser le nombre de pièces administratives jointes aux dossiers de demande d'aide.</p> <p>Améliorer les modalités de paiements et mettre en place des avances de trésorerie</p> <p>Confier l'intégralité de la gestion / programmation à la CML (sans validation par le CUP).</p>
<p>Le bon fonctionnement du programme malgré les difficultés</p>	<p>Conserver les moyens qui se sont avérés efficaces et pertinents.</p>	<p>Maintenir 1 ETP consacré à l'animation et à la gestion du programme pour l'ensemble du GALPA.</p> <p>Maintenir le bon niveau d'information et la fluidité des échanges entre les services régionaux et le GALPA.</p> <p>Accompagnement local au plus proche des porteurs de projet à conserver.</p> <p>Fixer des plafonds d'aide cohérents avec la stratégie et confier à la CML la possibilité de les retirer en fin de programmation.</p> <p>Maintien du taux d'aide public de 80% réel effet levier sur les projets et du cofinancement régional. (Relève de</p>

		l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire).
Le très bon fonctionnement de la CML	<p>Maintenir la dynamique de la CML et son fonctionnement</p> <p>Améliorer la procédure de sélection et la grille de sélection</p> <p>Etendre le rôle de la CML au-delà de la seule gestion du FEAMP</p>	<p>Maintenir le fonctionnement actuel de la CML avec les collèges votants et consultatifs (facilite l'atteinte des quorums tout en garantissant une large participation et un haut niveau d'expertise).</p> <p>Maintenir les auditions des porteurs de projets, la bienveillance et la qualité d'écoute et de débat.</p> <p>Améliorer et augmenter les retours sur les projets, visites de terrains et retours d'expériences.</p> <p>Refonder la grille de sélection : une grille pratique, facile à mettre en œuvre avec des critères clairement définis et partagés par tous.</p> <p>Consolider le rôle étendu de la CML en tant que commission d'animation et d'échanges autour des problématiques « mer et littoral ».</p>
Le RDV manqué de la coopération	Développer des projets de coopération	Prévoir des actions d'animation spécifiques dès le début de la programmation afin de favoriser les actions de coopération.
La communication peu développée	<p>Une communication efficace au service de la stratégie et des résultats du programme</p> <p>Accentuer la visibilité des financements européens sur le territoire</p>	<p>Prévoir un budget dédié à la communication.</p> <p>Définir dès le départ un plan de communication sur la promotion du programme puis sur les projets accompagnés (capitalisation).</p>
Difficulté à mesurer les impacts du programme sur le territoire et les publics cibles	Être dans une démarche proactive d'amélioration	Mettre en œuvre une méthodologie évaluative dès le début du programme axée sur la qualité des projets et leur cohérence avec la stratégie.

Le règlement FEAMPA prévoit en outre l'ouverture du DLAL FEAMPA à « l'économie bleue ». Les membres de la CML ont été interrogés sur les champs de l'économie bleue auxquels le DLAL devrait selon eux s'ouvrir.

Le nuage de mots ci-dessous reprend les retours de membres (la taille des mots correspond au nombre d'occurrences). Les représentants des filières halieutiques ont insisté sur la nécessité de conserver un programme en lien direct avec ces filières afin d'éviter un effet de saupoudrage.

Biotechnologies marines
Filières de production
Activités portuaires
Tourisme côtier
Energies marines renouvelables
Pêche et aquaculture
Valorisation et pérennisation des activités existantes
Algues
Lien Terre/Mer
Pollutions terrestres

Annexe 1 : questionnaire à destination des membres de la CML

QUESTIONS	ELEMENTS DE REPONSE
Au sein de la CML êtes-vous membre du collège ?	Public (votant), Privé (votant), Consultatif
Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer votre nom et celui de votre structure	
I. Votre participation et fonctionnement de la CML	
Comment jugez-vous le fonctionnement global de la CML ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
La composition de la CML vous paraît-elle pertinente ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Si non, quels acteurs du territoire auriez-vous souhaité voir associé ?	Rédaction libre
La représentativité des filières pêche et aquaculture vous paraît-elle ?	Trop faible, faible, satisfaisante, trop importante
D'après-vous quelle valeur ajoutée apporte l'association des acteurs privés et publics à la CML (plusieurs réponses possibles)	Un regard complémentaire sur les projets (qualité et expertise), Une autre vision des besoins du territoire, Une attribution démocratique des aides, Une interconnaissance des acteurs sur le territoire, Aucune valeur ajoutée, Autre
La fréquence des réunions vous convient-elle ?	Satisfaisant, trop fréquent, pas assez fréquent
Êtes-vous satisfait de la durée des réunions ?	Satisfait, trop long, trop court
Êtes-vous satisfait des thèmes de discussion en début ou fin de réunion (présentation des structures, brexit, retours d'expériences ...) ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Auriez-vous souhaité aborder d'autres thèmes en lien avec la mer et le littoral ? Lesquels ?	Rédaction libre
Classez les sujets suivant par ordre d'intérêt (1 = le plus intéressant, 5 = le moins intéressant).	Sujets annexes / Retours sur les projets financés / Audition des porteurs de projets / Gestion du programme / Mise en réseau et interconnaissance des autres membres de la CML

Comment percevez-vous votre rôle au sein de la CML ?	Très utile, Utile, Peu utile, Sans intérêt
Avez-vous d'autres remarques à propos du fonctionnement et de l'organisation de la CML ?	Rédaction libre
II. Le fonctionnement global du programme DLAL FEAMP	
Quels sont vos degrés de satisfaction concernant les points suivant : Communication générale sur le programme DLAL FEAMP / Gestion administrative et suivi financier / Aide apportée au montage des dossiers / Moyens humains affectés au programme (1ETP) ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Selon vous, quels sont les principaux freins au dépôt des projets ? (Plusieurs réponses possibles)	Conditions d'éligibilité / Complexité des règles liées aux fonds européens / Sélection des projets par la CML / Manque de visibilité du programme DLAL FEAMP pour les porteurs / Autre
Selon vous, quels sont les principaux avantages / leviers du DLAL FEAMP ? (Plusieurs réponses possibles)	L'accompagnement des porteurs de projets par le GALPA / Sélection des projets par la CML / Mise en réseau d'acteurs / Dimension collective et innovante / Autre
Quelles autres remarques avez-vous sur le fonctionnement du DLAL FEAMP ?	Rédaction libre
III. La stratégie du territoire et les projets	
Pensez-vous que dans l'ensemble les projets sélectionnés par la CML sont cohérents avec la stratégie territoriale et ses objectifs ?	Oui / Non
Les thématiques des fiches actions vous paraissent-elles toujours pertinentes ? (Une réponse par thématique) - Outils de gouvernance et liens inter-filières - Diversification des sources de revenus - Développer les outils de connaissance des filières halieutiques - Préservation de la qualité des milieux de production - Investissements permettant d'améliorer les conditions de travail - Valorisation des produits locaux - Promouvoir les métiers et les formations	Très pertinent / Pertinent / Peu Pertinent / Plus d'actualité
Y-a-t-il des thématiques que vous auriez souhaité voir davantage abordées au cours de la programmation ? Lesquelles ?	Rédaction libre

Le territoire du GALPA vous semble-t-il toujours pertinent ?	Oui tout à fait, Oui plutôt, Non pas du tout
Si le territoire du GALPA ne vous semble pas pertinent, merci d'argumenter	Rédaction libre
La répartition territoriale des projets financés vous paraît-elle satisfaisante et équilibrée ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Avez-vous d'autres remarques sur la stratégie du territoire et sa mise en œuvre ?	Rédaction libre
IV. Valeur ajoutée du programme et de la CML	
Êtes-vous globalement satisfait de la qualité des projets présentés ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Les projets présentés vous ont-ils parus suffisamment innovants ?	Oui tout à fait, Oui plutôt, Plutôt non, Absolument pas
La CML et le programme DLAL FEAMP vous ont-ils permis de créer de nouveaux partenariats ou de renforcer des partenariats existants ?	Oui tout à fait, Oui plutôt, Plutôt non, Absolument pas
Pensez-vous que le DLAL FEAMP a permis de mieux faire connaître les filières pêche et aquaculture du territoire ?	Oui tout à fait, Oui plutôt, Plutôt non, Absolument pas
A votre avis qu'apportent les projets financés au territoire ? (3 réponses maximum)	Mise en réseau d'acteurs / Innovation pour le territoire / Amélioration de la qualité des milieux de production / Promotion des métiers / Valorisation des productions locales / Visibilité et rayonnement du territoire / Autre
V. En résumé et en vue de la prochaine programmation	
Êtes-vous motivé pour participer à la prochaine programmation ?	Oui / Non
Quelles pistes d'amélioration vous semblent prioritaires ? (3 réponses maximum)	Simplification de la procédure d'accès au financement / Rapidité de la procédure d'instruction / Communication générale sur le programme / Les modalités de paiement (avance de trésorerie) / Meilleur accompagnement des porteurs de projets / Simplification du circuit de gestion / Autre
Selon vous quels sont les 3 objectifs de la programmation actuelle qui restent prioritaires ? (3 réponses maximum)	Renforcer la connaissance des milieux afin d'en permettre une meilleure préservation / Améliorer la connaissance des activités halieutiques et aquacoles / Adapter l'appareil de production aux évolutions contextuelles et structurelles / Valoriser les productions locales / Répondre aux

	nécessités de recrutement des professionnels / Mettre en lumière les filières auprès d'un large public.
Le prochain programme sera étendu à "l'économie bleue", selon vous quel champ de l'économie bleue devrait absolument être intégrée à la future stratégie du territoire ?	Rédaction libre
Avez-vous connaissance d'acteurs qui pourraient être associés à la démarche de candidature au nouveau programme ?	Rédaction libre

Annexe 2 : questionnaire à destination des porteurs de projets

Votre identité (optionnel) – Votre structure (optionnel)	
I. Votre projet et le DLAL FEAMP	
Comment avez-vous eu connaissance du programme DLAL FEAMP ?	Par l'animatrice / Par un membre de la CML / Par les élus locaux / Par les services de votre communauté de communes / Par votre participation au programme (vous êtes membre de la CML) / Par votre structure professionnelle / Sur le site internet de Dinan Agglo ou du Pays de St Malo / Autre
A quel moment avez-vous eu connaissance du programme DLAL FEAMP ?	Avant ce projet / Au moment de la préfiguration du projet / Au moment du montage financier
Votre projet aurait-il pu voir le jour sans l'aide DLAL FEAMP ?	Oui / Non
Pensez-vous que votre projet constitue une innovation pour le territoire "Côte d'Emeraude -Rance - Baie du Mont Saint Michel" ?	Oui tout à fait / Plutôt oui / Pas vraiment / Pas du tout
Votre projet a-t-il rencontré des difficultés dans sa réalisation ?	Oui / Non
Si vous avez rencontré des difficultés, lesquelles ?	Rédaction libre

II. L'accompagnement et le fonctionnement du programme	
Pensez-vous que la présentation de votre projet devant la CML a été utile ?	Oui tout à fait / Plutôt oui / Pas vraiment / Absolument pas
Qu'avez-vous pensé de l'audition de votre projet par la CML ?	Réponse libre et optionnelle
Comment jugez-vous la durée de traitement de votre dossier aux différentes étapes : - Du dépôt de la fiche projet à l'audition en CML - La phase d'instruction de votre demande d'aide par le GALPA avant envoi à la Région - La phase d'instruction régionale jusqu'à réception de la convention - La phase de paiement de votre subvention	Rapide / Satisfaisant / Trop long / Interminable / Mon dossier n'a pas encore atteint cette phase
Comment jugez-vous les informations qui vous ont été délivrées sur le DLAL FEAMP (critères d'éligibilités, règles de gestion des subventions européennes, montage du dossier, circuit de gestion ...)	Très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant, pas du tout satisfaisant
Votre dossier de demande de subvention vous a-t-il semblé difficile à monter ?	Oui / Non
Dans la liste ci-dessous quels ont été pour vous les points les plus problématiques ? (Plusieurs réponses possibles)	Rédaction de la fiche projet / Audition par la CML / Marchés publics / Règle des 3 devis pour les dépenses supérieures à 1 500 € / Les pièces administratives relatives à votre structure / Justification des frais de personnel / Justification des frais de déplacement et d'hébergement / La forme du dossier (cerfa et annexes) / Aucun problème particulier / Autre
Avez-vous été satisfait de l'accompagnement et de l'aide apportés par le GALPA ?	Très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?	Rédaction libre
Avez-vous d'autres remarques sur l'accompagnement et sur le fonctionnement du programme ?	Rédaction libre

III. La valeur ajoutée du programme	
A votre connaissance, votre projet a-t-il contribué au développement d'autres projets ou suscité d'autres expériences (même en dehors du territoire) ?	Oui / Non
Avez-vous modifié vos méthodes de travail, vos façons de faire en vous engageant dans la démarche DLAL FEAMP ?	Oui tout à fait / Plutôt oui / Non pas vraiment / Non pas du tout
Avez-vous eu le sentiment d'avoir élargi ou renforcé votre réseau de partenaires ?	Oui tout à fait / Plutôt oui / Non pas vraiment / Non pas du tout
Le programme DLAL FEAMP, vous a-t-il permis de : - De modifier l'envergure de votre projet ? - D'améliorer la qualité de votre projet ? - D'accélérer le rythme de réalisation de votre projet ? - De réaliser votre projet dans de meilleures conditions ? - De préparer d'autres projets ? - De pérenniser votre action ?	Oui tout à fait / Plutôt oui / Non pas vraiment / Non pas du tout
IV. En résumé et pour la prochaine programmation	
Déposeriez-vous un autre projet au DLAL FEAMP ?	Oui absolument / Oui pourquoi pas / Plutôt non / Sûrement non
Quels sont selon vous les points à améliorer en priorité ? (Plusieurs réponses possibles)	Améliorer l'accompagnement des GALPA / Simplification des pièces administratives à fournir / Les modalités de paiement et leurs délais (avance de trésorerie) / La capacité financière (autofinancement de 20%) / Délais de traitement des dossiers / Les règles d'éligibilité / La communication sur le programme / Autre
Avez-vous déjà une idée de projet pour la prochaine programmation ?	Oui / Non
Si oui, quel est ce projet ?	Rédaction libre

Annexe 3 : composition de la Commission Mer & Littoral

COLLEGE PUBLIC		
Collectivité / Structure	Nom du Titulaire	Nom du Suppléant
Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude	Michel PENHOUET	Vincent DENBY-WILKES
Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	Arnaud VETTIER	
Saint-Malo Agglomération	Ludovic GAUDIN	
Saint-Malo Agglomération	Guillaume PERRIN	
Dinan Agglomération	Patrick Barraux	
Dinan Agglomération	Patrice Gautier	
Dinan Agglomération	Thierry ORVEILLON	
Dinan Agglomération	Olivier ESTIENNE	
Lycée Maritime de Saint-Malo	Emmanuel Cornée	
CCI	Michel ARA (CCI 35)	Joël LALAIRE (CCI 22)
COLLEGE PRIVE		
Structure	Nom du Titulaire	Nom du Suppléant
Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	Goulven BREST	Benoit SALAUN
Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	Alan FLORES	François BATARD
Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord	Stéphane HESRY	Nicolas LEBEAU
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 35	Pascal LECLER	Violaine MERRIEN
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 22	Alain COUDRAY	Servane LE CALVEZ
Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer (ACCETEM)	Sylvain CORNEE	Aurore BLAIRE
Conseil de développement du Pays de Saint-Malo	Christophe GALLAIS	
Conseil de développement du Pays de Saint-Malo	Jean-Baptiste MAINSARD	
Conseil de développement de Dinan Agglomération	Jean-René PRUAL	Gwenn LIGUET
Conseil de développement de Dinan Agglomération	Alain MOTTAIS	
Cap Avenir	Morgane LAHAY	Nathalie LE TREUST

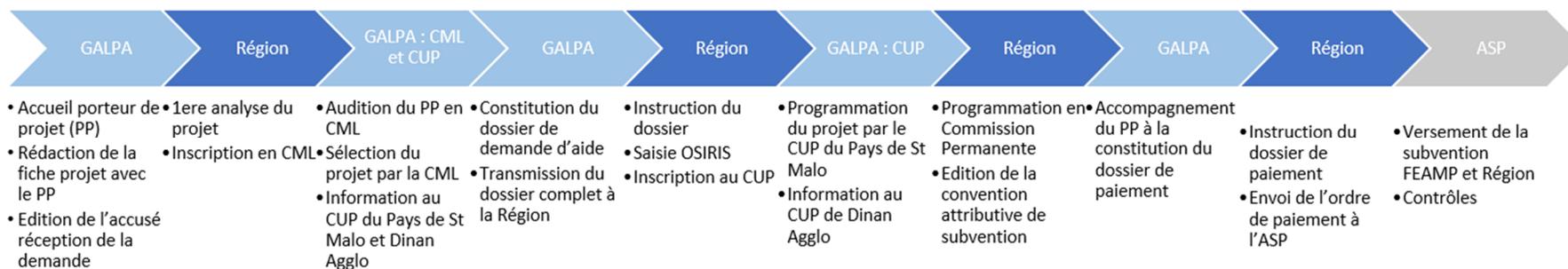
Membres sans voix délibérante et collège consultatif	
Collectivité / Structure	Nom du représentant
Conseil régional de Bretagne	Dominique RAMARD
Conseil régional de Bretagne	Stéphane PERRIN
Conseil départemental 35	?
Conseil départemental 22	Yannick MORIN
DDTM 22	DOURFER Michel
DDTM 35	MELARD Anaïs / Stéphane Courdent
Crédit Maritime	RENAN Philippe
Cœur Emeraude	RICHEUX Jean-Francis
La FAUR	Philippe Rolland
UNAM	Louis Penhouët
Natura 2000 Paramé Cancale (St Malo Agglo)	Morgane Perrette
Natura 2000 Rance (Dinan Agglo)	François Lang
Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel (conservatoire du littoral)	Morgan Grivaud
Natura 2000 Cap Fréhel (Syndicat mixte Grand Site Cap Erquy – Cap Fréhel)	Yannick Morin
SAGE Dol (SBC Dol)	Elodie Boucher
SAGE Rance-Frémur	Gaël Kervarec
SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye	Andréa Querville
ABAP	Lionel FAURE
EDEIS	Alexandre LEBRUN

Annexe 4 : Circuit de gestion

Les intervenants :



Circuit de gestion simplifié :



Annexe 5 : liste des projets programmés

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Fiche action	Budget total	Montant FEAMP
CDPMEM 35	Diversification des secteurs de pêche à pied	FA 3	11 600,75 €	4 640,30 €
CDPMEM 22	Tableaux de bord pêche à pied professionnelle	FA 3	40 443,73 €	16 177,49 €
CDPMEM 22	Tableaux de bord pêche embarquée	FA 3	7 553,00 €	3 021,20 €
Cap Avenir	Animer et mettre en œuvre et animation d'une démarche de GPECT dans le secteur de la pêche et des cultures marines	FA 7	92 635,35 €	37 054,14 €
Marché aux huitres	Marché aux huitres de Cancale -étude	FA 6	39 888,00 €	15 955,20 €
La Vivaraise	Cages de paniers australiens	FA 2	129 700,00 €	51 880,00 €
Les Parcs Saint Kerber	Ostréiculture en paniers australiens	FA 2	240 420,90 €	54 300,00 €
CDPMEM 35	Découverte des techniques et des produits de la pêche	FA 7	73 086,85 €	29 234,74 €
Cœur Emeraude	Médiation des usages littoraux en Rance Emeraude	FA 4	187 265,33 €	74 906,13 €
Chambre des métiers et de l'artisanat 22	Etude de la filière poissonnerie	FA 6	11 830,93 €	4 732,37 €
Vigipol	Pollution maritime : de l'analyse du risque à l'action	FA 4	60 502,43 €	24 200,97 €
Cultimer	Etude, conception et installation d'un pilote préindustriel de méthanisation de sous-produits conchylicoles	FA 2	195 000,00 €	78 000,00 €
EPTB Rance Frémur Baie de Beausseis	AMICO- sensibilisation multi-acteurs sur la reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales	FA 4	17 484,00 €	6 993,60 €
Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre	AMICO - Profils de vulnérabilité	FA 4	15 769,20 €	6 307,68 €
TAG 22 - Rich'ESS	Etude opportunité sur la valorisation des produits de la mer	FA 6	41 238,23 €	16 495,29 €

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Fiche action	Budget total	Montant FEAMP
MNHN et Ifremer	CORAIL - Influence des conditions environnementales sur la croissance et la survie des coquilles St Jacques de la Côte d'Emeraude et de la Rance	FA 3	285 708,58 €	114 283,43 €
Ville de cancale	Requalification du marché aux huitres	FA 6	320 656,70 €	128 262,68 €
Saint-Malo Agglomération	AMICO - Amélioration de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles	FA 4	58 572,88 €	23 429,15 €
Dinan Agglomération	AMICO - Gestion active expérimentale des eaux conchylicoles	FA 4	82 378,65 €	32 951,46 €
Agrocampus Ouest	Identifier des outils d'intégration terre/mer au service des professionnels de la pêche et de l'aquaculture	FA 1	81 219,80 €	32 487,92 €
Muséum National d'Histoire Naturelle	Etude pour un bateau du futur mutualisé	FA 7	122 550,43 €	49 020,17 €
ACCETEM	Analyse du risque sanitaire et de compétition spatiale et trophique en Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	FA 4	91 699,30 €	36 679,72 €
Dinan Agglomération et CC de Côte d'Emeraude	De la mer à l'assiette	FA 6	42 928,55 €	17 171,42 €
Partenariat d'entreprises mytilicoles et CRC BN (chef de file EARL Batard Denoual)	Protection des bouchots du pays de Dinan contre les prédateurs aquatiques	FA 5	135 792,58 €	54 317,03 €
SARL Escoffier pêche	Pose de panneaux solaires sur le navire Franck Annie	FA 5	100 575,05 €	40 230,02 €
SARL Edulimer	Création d'un dispositif mytilicole d'écartement des filets de protection	FA 5	35 071,90 €	14 028,76 €
PETR Pays de St Malo	Animation - gestion 2018	FA 9	46 840,68 €	23 420,34 €
PETR Pays de St Malo	Animation - gestion 2019	FA 9	38 989,60 €	19 494,80 €
PETR Pays de St Malo	Animation - gestion 2020	FA 9	44 257,00 €	22 128,50 €
PETR Pays de St Malo	Animation - gestion 2021-2023	FA 9	68 835,66 €	34 417,83 €
		TOTAL	2 720 496,02 €	1 066 222,34 €

Annexe 6 : Grille de sélection des projets

CIRITERE	Points 0/1	Commentaire
1. Cohérence avec la stratégie DLAL FEAMP du territoire		
Cohérence avec la stratégie DLAL FEAMP : le projet, inscrit dans l'une des fiche-action du GALPA CERBM, répond plus globalement à la stratégie		
<i>Critère obligatoire à remplir : 1/1</i>		
2. Innovation et partenariat		
Intérêt collectif : le projet est à usage collectif, intérêt /impact pour un groupe d'acteurs		
Bénéficiaire collectif : bénéficiaire qui mène une action au profit de ces adhérents ou mandants		
Innovation/ expérimentation : processus ou modalités de mise en œuvre, technique employée, par exemple		
<i>Remplir au moins 1 de ces 3 critères ET le cumuler avec le critère suivant pour obtenir un financement de 80 % d'aide publique</i>		
3. Accès public aux résultats de l'opération		
Diffusion des résultats : communication sur les opérations réalisées à minima sur la zone d'intervention ou du GALPA		
<i>Critère obligatoire pour obtenir un financement à 80%</i>		
4. Impact sur le territoire et les filières locales		
Impact sur l'environnement : gestion des ressources, économie d'énergie, préservation de la qualité des milieux, développement de pratiques éco-responsables		
Impact économique : maintien/création d'emploi		
Concertation avec les principales parties prenantes du territoire concernées par le projet : professionnels de la pêche et aquaculture, usagers, collectivités, associations ...		
Rayonnement sur le territoire : le projet a un impact sur l'ensemble ou sur une large partie du territoire du GALPA.		
Reproductibilité du projet : effet levier du projet qui pourra être repris et reproduit sur le territoire.		
Viabilité économique du projet : capacité matérielle et financière, réalisme du plan de financement, intégration des risques		
TOTAL DES POINTS	/11	

Annexe 7 : Focus sur quelques projets

Un projet exemplaire en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux

Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP) et l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beaussais ont travaillé conjointement à une action commune en faveur de la qualité de l'eau, il s'agit du projet AMICO – Amélioration de la qualité Microbiologique des eaux CONchylicoles. Ce projet se décline en quatre actions distinctes, toutes accompagnées par le DLAL FEAMP et définies conjointement en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire.

- Le SMAP a établi le profil de vulnérabilité conchylicole des baies de l'Arguenon et de la Fresnaye
- Dinan Agglomération développe un projet portant sur la gestion expérimentale active des eaux conchylicoles
- Saint-Malo Agglomération approfondit les analyses de qualité de l'eau afin de permettre d'identifier et de caractériser les différentes sources potentielles de dégradation de la qualité de l'eau.
- Et enfin l'EPTB a développé des outils de sensibilisation multi-acteurs en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces outils (vidéo, affiches et flyers) ont été définis avec l'ensemble des acteurs concernés et ont vocation à être diffusés par tous les partenaires sur l'ensemble du territoire du GALPA. Les supports ont été mis à disposition de tous pour assurer la plus large diffusion possible.

Cette campagne de sensibilisation invite les usagers, les entreprises, les agriculteurs, les plaisanciers à pratiquer des gestes simples qui limitent les risques et favorise la bonne qualité du milieu.

- Budget total de cette action de l'EPTB : 17 084 € dont 6 993,60 € de FEAMP et autant d'aide régionale.

Film de sensibilisation : <https://www.youtube.com/watch?v=j9EMLTzIz4M>

DES AFFICHES POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les thématiques : # Déjections canines # Déjections équinés # Caravaning # Plaisance

Disponibles en imprimés (suivant stock), en PDF pour impression A3 et A0, en boucles animées et en format annonce presse...



DES FLYERS

SUR L'ASSAINISSEMENT ET L'AGRICULTURE

Les thématiques

- # Conformité des assainissements individuels
- # Conformité des raccordements à l'assainissement collectif
- # Sensibilisation des entreprises de BTP
- # Sensibilisation des agences notariales et immobilières
- # Lutte contre les pollutions d'origine agricole



Disponibles en imprimés (suivant stock), en PDF, en boucle animée et en format annonce presse...

Le projet de Cap Avenir : le renforcement des partenariats

Face au déficit d'attractivité des métiers de la pêche et du manque croissant de main d'œuvre, l'objectif du projet est de faciliter l'accès à l'emploi vers les métiers de la pêche et des cultures marines tout en accompagnant les entreprises de pêche à maintenir des équipages fiables et compétents. Cap Avenir a mis en place dans les 3 GALPA costarmoricains et en Ille-et-Vilaine les actions suivantes :

- **Promotion des métiers** : séances découvertes de métiers en milieu scolaire, semaines de l'emploi maritime, participation à des évènements grand public (par exemple la Route du Rhum), réalisation de films de promotion des métiers ([lien vers les vidéos](#))
- Appui à la mise en œuvre de formations
- Accompagnement des professionnels dans leur démarche d'évolution et de formation, **accompagnement des entreprises sur des conseils RH**
- **Sécurisation des parcours professionnels** : entretiens individuels et développement des « marées découvertes », promotion des contrats de professionnalisation (le projet a débouché sur l'ouverture d'une formation en contrat pro au lycée Maritime de St Malo en septembre 2021).

Morgane Lahay, chargée de mission de l'association : « Au cours des 3 années de projet, le **réseau de partenaires a pu être consolidé et renforcé**. Ce fut par exemple le cas avec les acteurs de l'emploi et la formation, les conseillers connaissent maintenant tous la procédure nécessaire à la mise en place des stages « marée découverte » et ils sont devenus un réel relais de l'information. **Un partenariat jusqu'alors inexistant s'est créé avec le CRC BN** qui est entré au conseil d'administration en 2020, Cap Avenir est devenu « ambassadeur emploi – formation de la conchyliculture en Bretagne Nord ». Les relations avec la Région se sont également renforcées l'association est maintenant identifiée comme un expert et est sollicité ponctuellement par les services régionaux ».

- Budget total du projet : 288 280 € dont 115 312 € de FEAMP
- Budget proratisé pour le GALPA CERBM 92 635 dont 37 054 € de FEAMP



- Accéder au bilan du projet présenté devant la CML en [cliquant ici](#).

Des projets particulièrement innovants

SAS Cultimer : Etude, conception et installation d'un pilote préindustriel de méthanisation de sous-produits conchyliques (moules sous-taille)



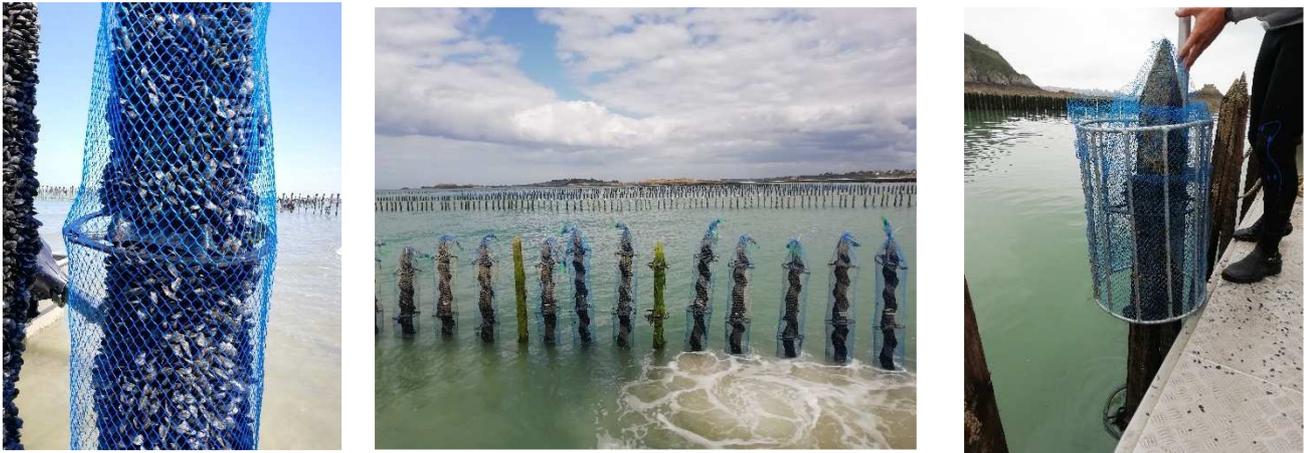
Le projet a pour objectif premier de démontrer la faisabilité technique et économique, de la **méthanisation de sous-produits coquillers et principalement des moules sous-tailles**. Il apporte ainsi une proposition de **valorisation de la biomasse conchylicole**. Le fonctionnement de cet outil pilote permettra de dimensionner un équipement industriel modulaire de méthanisation permettant le traitement des sous-produits sur place à l'échelle du producteur ou de la zone conchylicole, de manière autonome. L'idée à terme est d'intégrer l'activité de traitement des sous-produits conchyliques comme une des tâches intrinsèques du métier de la conchyliculture et ainsi permettre une diversification des sources de revenus pour le producteur.

Le pilote permet de traiter environ 50 kg de moules par jour et démontré la faisabilité de produire du méthane en quantité satisfaisante. A terme, les conchyliculteurs n'auront pas vocation à produire du méthane mais simplement à transformer en hydrolysats qui pourra alimenter les méthaniseurs locaux déjà en fonctionnement.

Pour le porteur de projet l'accompagnement du **DLAL FEAMP « a été un accélérateur de décision en interne et a permis au projet de se développer beaucoup plus rapidement. Il a contribué à sa diffusion auprès des élus locaux et des autres membres la CML. »**

- Budget total 195 000 € dont 78 000 € de FEAMP et 78 000 € d'aide régionale.

Edulimer : Création d'un dispositif mytilicole d'écartement des filets de protection



Face à l'augmentation des prédateurs aquatiques des moules de bouchots, notamment les daurades royales et les araignées, les mytiliculteurs ont dû s'adapter et rechercher des méthodes de protection de leurs productions. Il y a eu dans la Baie de l'Arguenon lors de la saison 2020 en moyenne 60% de perte sur la totalité des bouchots du fait de la prédation des daurades et des araignées.

En baie de l'Arguenon, des gaines de protection ont été installées autour des bouchots (projet également accompagné par le DLAL FEAMP). Afin d'optimiser ce système de protection et de mieux protéger les pieux tout en préservant la bonne croissance des moules, la SARL Edulimer a développé un modèle d'écarteur breveté « mytiprotect ». L'écarteur permet à fois de fixer la gaine au pieux sans agrafes ni liens plastique et de maintenir la gaine éloignée du pieux afin qu'elle ne se colle pas aux moules.

Des partenariats ont été créés avec des mytiliculteurs d'autres baies de production en Normandie, Baie du Mont Saint-Michel et baie de Saint-Brieuc afin de vérifier l'adaptabilité de cet outil aux différentes conditions de production et tailles de pieux de bouchots. Les 1ers essais sont concluants.

- Budget total 35 071 € dont 14 028 € de FEAMP et 14 028 € d'aide régionale.

Pose de panneaux solaires sur un navire de pêche

L'armement Escoffier Pêche prévoit d'installer des panneaux solaires sur le bateau Franck Annie. Ce bateau est un catamaran de 12 mètre armé pour la pêche à l'araignée. Environ 110m² de panneaux solaires seront posés sur toute la surface du pont couvert du bateau. Ils permettront d'alimenter tous les équipements électriques du navire : pompe de viviers, GPS, radar, VHF, sondeur et les équipements du poste d'équipage. L'objectif est de réduire la consommation en gazole ainsi que les émissions CO₂.

- Budget total 100 575 € dont 40 230 € d'aide FEAMP et 40 230 € d'aide régionale.

